



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 OCTOBRE 2010 à 17 h 30



SOMMAIRE



Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2010	p. 05
O/J N° 1 – AMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	p. 05
O/J N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et modification des statuts - Approbation	p. 05
O/J N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Modification de la composition du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)	p. 09
O/J N° 4 – ADMINISTRATION GENERALE – Marché de fournitures administratives – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la procédure de consultation des entreprises	p. 09
O/J N° 5 – RENOVATION URBAINE – Hauts de Bayonne – Projet de construction d'un espace éducatif de création culturelle « 2E2C » - Désignation du jury de concours	p. 09
O/J N° 6 – CULTURE et PATRIMOINE – Nouveaux entretiens de Bayonne – Edition 2010	p. 13
O/J N° 7 – CULTURE et PATRIMOINE – Prêt d'œuvres au Musée basque et de l'histoire de Bayonne par la médiathèque et le musée Bonnat	p. 14
O/J N° 8 – CULTURE et PATRIMOINE – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association cultuelle israélite de Bayonne pour la synagogue	p. 14

O/J N° 9 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Demandes de subvention au CUCS pour l'étude psychosociologique des rassemblements festifs du Petit-Bayonne et l'opération « Echange ton casque »	p. 16
O/J N° 10 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Hauts de Bayonne – Mise en place du comité de gestion de l'Espace socio-culturel municipal(ESCM)	p. 21
O/J N° 11 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Muséum d'histoire naturelle - Enrichissement des collections – Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Aquitaine	p. 24
O/J N° 12 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansoit – Aménagement de la ferme Uhaldia – Convention financière avec la Communauté d'agglomération Bayonne Anglet Biarritz	p. 25
O/J N° 13 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Travaux de requalification de la rue des Basques – Autorisation de dépôt de la demande de permis d'aménager	p. 25
O/J N° 14 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Aménagement de la place du Marquisat, boulevard Jean d'Amou – Avenant n° 2 à la convention financière avec la Communauté d'agglomération Bayonne Anglet Biarritz	p. 26
O/J N° 15 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Convention d'occupation du domaine privé de la Ville consentie à GrDF, lieudit « la Pièce Noyée »	p. 26
O/J N° 16 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Enfouissement d'une ligne électrique avenue Jean Molinié – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux	p. 26
O/J N° 17 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	p. 27
O/J N° 18 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Prestations diverses de propreté urbaine – Autorisation de signature des marchés	p. 27
O/J N° 19 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Fourniture de matériel pour le contrôle d'accès des zones piétonnes – Avenant n° 2 au marché conclu avec la société Sagem Communications	p. 27
O/J N° 20 – FETES TRADITIONNELLES 2010 – Hébergement des intervenants au lycée Louis de Foix – Avenant au contrat de travail de Mme Porco	p. 28
O/J N° 21 – FINANCES – Subvention de fonctionnement du FISAC – Reversement à l'Union commerciale	p. 28
O/J N° 22 – FINANCES – Admissions en non-valeurs pour le budget annexe de l'eau	p. 28

O/J N° 23 – FINANCES – Stationnement – Compte rendu financier pour l’année 2009	p. 28
O/J N° 24 – FONCIER – Projet « Rive droite de l’Adour – pôle d’échanges multimodal » - Cession de l’immeuble des 16 et 17 quai de Lesseps au profit de l’Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Pays Basque	p. 29
O/J N° 25 – FONCIER – Convention de mise à disposition de bâtiments modulaires au profit de l’association Maison de la vie citoyenne Bayonne centre ville	p. 35
O/J N° 26 – FONCIER – Convention de mise à disposition au profit de l’Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour l’installation sur l’Hôtel de ville d’une station de mesures de réception radioélectrique	p. 38
O/J N° 27 – FONCIER – Acquisition à titre gratuit auprès du département des Pyrénées-Atlantiques de parcelles sises rue des Montagnards et avenue Vital Biraben	p. 39
O/J N° 28 – FONCIER – Hauts de Bayonne – Requalification des espaces publics du grand ensemble Breuer avenue de Jouandin – Acquisition à l’indivision Maze de parcelles sises avenue du 14 Avril	p. 39
O/J N° 29 – FONCIER – Acquisition à la Communauté d’agglomération Bayonne Anglet Biarritz de la propriété SA Dussarat sise avenue Benjamin Gomez	p. 39
O/J N° 30 – FONCIER – Cession à la Communauté d’agglomération Bayonne Anglet Biarritz pour l’euro symbolique de parcelles sises chemin de Frais	p. 40
O/J N° 31 – PATRIMOINE IMMOBILIER – Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – Avenant n° 2 au marché Dalkia	p. 40
O/J N° 32 – REGIE des EAUX – Convention de partenariat en matière de travaux de voirie entre la Ville de Bayonne et GrDF unité de réseau Gaz Aquitaine	p. 41
O/J N° 33 – REGIE des EAUX – Réseaux d’adduction - Travaux de renouvellement de canalisations 2009/2010 – Avenant au n° 1 au marché passé avec le groupement d’entreprises Hiriart/Sogéa Sud-Ouest	p. 41
O/J N° 34 – REGIE des EAUX – Adoption du nouveau règlement du service public de distribution d’eau potable de la Ville de Bayonne	p. 41
O/J N° 35 – REGIE des EAUX – Evolution de la part variable du prix du mètre cube d’eau potable à compter du 1 ^{er} janvier 2011	p. 41
O/J N° 36 – REGIE des EAUX – Formule de révision de la part variable du mètre cube d’eau potable	p. 45
O/J N° 37 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	p. 45

O/J N° 38 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail de la chargée de mission « valorisation des fonds documentaires basques »	p. 45
O/J N° 39 – RESSOURCES HUMAINES – Contrat de travail de la psychologue appelée à intervenir dans les crèches municipales	p. 46
O/J N° 40 – RESSOURCES HUMAINES – Dispositif « CAE-passerelle » (Contrat d’Accompagnement vers l’Emploi-passerelle)	p. 46
O/J N° 41 – SPORTS – Convention d’utilisation du gymnase Marracq hors temps scolaire	p. 50
O/J N° 42 – SPORTS – Convention d’utilisation et de gestion de la structure artificielle d’escalade	p. 50
O/J N° 43 – Aménagement du terrain de rugby en synthétique du complexe sportif Robert Caillou – Demande de subvention à la Fédération Française de Rugby (FFR)	p. 50
O/J N° 44 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Communauté d’agglomération BAB – Rapport d’activités 2009	p. 51
O/J N° 45 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – SA Habitat Sud Atlantic – Rapport pour l’année 2009 du représentant de la Ville au conseil d’administration	p. 51
O/J N° 46 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Procivis Aquitaine Sud – Rapport pour l’année 2009 du représentant de la Ville au conseil d’administration	p. 51
O/J N° 47 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Société Locale d’Epargne Pays Basque – Rapport pour l’année 2009 du représentant de la Ville au conseil d’administration	p. 51
O/J N° 48 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – SEM Golf du Makila Bayonne Bassussarry Pays Basque – Rapport pour l’année 2009 des représentants de la Ville au conseil d’administration	p. 51
O/J N° 49 – COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Société d’Equipe ment des Pays de l’Adour (SEPA) – Rapport pour l’année 2009 du représentant de la Ville au conseil d’administration	p. 52
Question orale déposée par Bayonne Ensemble relative à la taxation supplémentaire de 2,5 % des bailleurs sociaux et à sa conséquence sur les prévisions du Plan Local pour l’Habitat (PLH) communautaire	p. 53

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 OCTOBRE 2010 à 17 h 30

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé (à compter de la délibération n° 2), MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.



Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.



ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 2 - Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et modification des statuts – Approbation.

M. le Maire : Lors de sa séance du 23 juillet 2010, le conseil de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz a approuvé la modification de ses statuts. Cette modification porte sur :

- l'élargissement du périmètre communautaire aux communes de Bidart et de Boucau suite aux demandes d'intégration formulées à l'unanimité par les conseils municipaux correspondants (article 1^{er} des statuts)

- le changement du nom de la communauté qui devient « Agglomération Côte Basque-Adour » (article 1^{er} des statuts)

- l'adaptation des modalités de gouvernance (articles 5 et 6 des statuts)

Celle-ci se traduit par la représentation suivante au sein du conseil communautaire : pour chaque commune un délégué titulaire de droit et un délégué titulaire supplémentaire par tranche entamée de 5 000 habitants, le chiffre de la population à retenir étant celui de la population totale, authentifié par décret publié au Journal Officiel.

Ainsi, la représentation de la commune de Bayonne se verra portée de 10 à 11 délégués titulaires (un délégué titulaire de droit + dix délégués titulaires supplémentaires correspondant à une population totale de 45 696 habitants).

Par ailleurs, les communes de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz disposent chacune de quatre délégués suppléants, les communes de Bidart et de Boucau disposant chacune de deux délégués suppléants.

Enfin, le conseil communautaire élit en son sein au scrutin secret, lors de la réunion institutive et après chaque renouvellement des conseils municipaux, un bureau composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un ou plusieurs membres.

- l'adaptation des modalités d'exercice de la compétence transports, entraînant la suppression de l'alinéa 2 du 7^{ème} point de l'article 2-1 des statuts [compétences propres - rubrique aménagement de l'espace].

L'ensemble de ces nouvelles dispositions vise à inscrire pleinement la communauté d'agglomération dans le développement d'une intercommunalité de projet et ainsi, à renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire communautaire, en particulier en matière d'aménagement, de développement économique et d'environnement.

C'est pourquoi, conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal :

- de donner un avis favorable à l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération aux communes de Bidart et de Boucau ainsi qu'aux nouvelles dispositions en matière de gouvernance et d'exercice de la compétence transports ;

- et plus largement, d'approuver le projet de statuts modificatifs joint en annexe et formalisant les nouvelles dispositions détaillées précédemment.

Il est précisé qu'il sera procédé lors d'une prochaine séance du conseil municipal, dès lors que les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération auront été définitivement approuvés par arrêté préfectoral, à la désignation du délégué communautaire supplémentaire de la commune de Bayonne.

M. Etcheto : Nous approuvons bien entendu l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération. Nous voterons donc en faveur de cette délibération.

L'intégration des communes de Boucau et de Bidart est un progrès qu'il convient de saluer mais il faut bien dire tout de même que c'est un progrès tardif. Notre satisfaction se doit donc d'être relative et mesurée puisque cet élargissement ne vient combler que partiellement le retard considérable de notre agglomération en la matière. Et ceci, alors que la réalité de l'aire urbaine bayonnaise correspond, selon les diverses définitions existantes, à une trentaine de communes grosso modo pour environ 200 000 habitants, c'est-à-dire presque le double du seul BAB.

Depuis la création du district BAB il y a bientôt 40 ans, le périmètre de l'intercommunalité n'avait d'ailleurs pas bougé. Cet immobilisme politique est pour le moins frappant. C'est là aussi un triste bilan, qui explique une grande partie des difficultés et des retards de notre agglomération dans plus d'un domaine. À titre de comparaison, je voudrais rappeler que la communauté d'agglomération paloise rassemble 14 communes, celle de Dax 20, le Grand Tarbes 12, et la Communauté Urbaine de Bordeaux 27.

Nous approuvons donc ce premier élargissement. Mais nous appelons d'ores et déjà à poursuivre la réflexion et la concertation politiques en ce sens avec les autres communes, et surtout désormais avec les communautés de communes voisines. Cet effort doit être une priorité politique. Mais il ne faut pas se le cacher, tout le monde s'étant structuré entretemps dans son coin, ce sera plus difficile maintenant qu'avant. Et ce n'est pas en semant ou en encourageant la zizanie parmi certains de nos voisins que l'on conduira l'élargissement de l'agglomération de la meilleure façon.

Cet élargissement de notre périmètre est absolument nécessaire car c'est bien évidemment à l'échelle intercommunale, et seulement à cette échelle, que l'on doit traiter les grands dossiers de politique urbaine. La question des transports publics ou celle du traitement des déchets notamment seraient aujourd'hui sans doute beaucoup moins problématiques et accuseraient certainement moins de retard et moins de lacunes si elles avaient été posées et traitées ces dernières années, dans le cadre d'une intercommunalité élargie précocement à une quinzaine de communes ou davantage.

Pendant des années, la droite locale s'est contentée à la CABAB d'une gestion routinière, dépourvue de vision et d'ambition communes. Une gestion marquée par l'égoïsme communal et le « chacun son tour », tout entier résumé d'ailleurs par cet usage un peu navrant mais ô combien significatif de la présidence tournante.

Vous dites maintenant, Monsieur le Maire, vouloir prendre vos distances en faisant de la communauté d'agglomération une communauté de projet. « Mieux vaut tard que jamais », dit le proverbe de façon tout de même un peu trop lénifiante. Nous prenons acte en tout cas de ce volontarisme d'intention, mais vous nous permettrez de juger sur la réalité et sur l'efficacité de sa mise en oeuvre. Lorsque vous agirez en ce sens, en tous cas, vous nous trouverez à vos côtés. C'est ainsi que nous avons salué le nouveau PLH tel qu'il a été défini pour les années à venir, il y a quelques mois. C'est ainsi également que nous soutenons l'amélioration indispensable de l'offre de transports en commun qui a été amorcée. À l'inverse, nous continuerons à dénoncer fermement la pratique de la « politique de guichet », comme nous l'avons fait pour l'opération par laquelle vous obligez la CABAB à dépenser plus de 500 000 € par an pour faire percevoir 150 000 € au rugby pro bayonnais, sans léser le B.O. ou nos voisins d'Anglet... Ces vieilles ficelles, elles, ne devraient plus avoir cours dans une « intercommunalité de projet ».

Avec cet élargissement, se pose aussi la question fondamentale de la gouvernance de notre agglomération. Si vous voulez que la communauté d'agglomération monte en puissance, à juste titre, et qu'elle devienne une véritable collectivité active, ambitieuse et efficace, il faudra lui donner davantage de légitimité. On ne pourra le faire qu'en mettant en accord son fonctionnement politique avec les principes démocratiques élémentaires qui sont ceux de notre société. La loi ne vous oblige certes pas encore à faire une place à votre opposition au conseil communautaire (par contre, le maire d'Anglet a montré qu'on pouvait devancer la loi, ce qui est une bonne chose). L'esprit républicain, l'intérêt de la

communauté d'agglomération et le bon sens politique commandent que vous agissiez en ce sens. Vous avez déjà manqué deux fois l'occasion de le faire. Il vous reste maintenant une troisième chance et nous vous invitons d'ores et déjà à ne pas la gâcher.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Pibouleau-Blain : Les décisions et compétences élargies concernent largement les Bayonnais, à la CABAB, notamment en matière de transport, comme le signale ce rapport. Or, les oppositions ne sont pas associées au conseil de communauté. Tous les Bayonnais ne sont donc pas, comme l'a dit mon collègue, représentés.

Avec cette extension, à Boucau notamment, le volet transport sera peut-être davantage porté dans le sens de la solidarité sociale, sinon vers la gratuité du service de bus interurbain, en tout cas, ce que je souhaite pour le développement durable et la solidarité.

S'il faut se réjouir de plus de cohérence dans la gestion de la communauté et de cette extension, il importe que la représentation des communes soit respectueuse du suffrage des habitants, ce qui n'est pas le cas, comme on vient de le dire.

J'espère donc, pour terminer cette remarque, que le nouveau poste délégué pour Bayonne à une prochaine délibération sera accordé à une de vos oppositions.

M. le Maire : Je prends acte de vos déclarations qui n'ont rien de surprenant, qui ne m'apprennent rien et sur lesquelles je n'ai pas envie de faire de commentaires, ni d'entrer dans des débats qui sont manifestement d'une nature politicienne qui intéresse peu nos concitoyens.

Je signale quand même que la réforme des collectivités territoriales, que vous n'avez pas votée (et moi non plus, d'ailleurs), vous permettait, grâce au fléchage, d'avoir automatiquement des représentants des oppositions municipales à la communauté d'agglomération. Si vous n'avez pas voté ce projet de loi, c'est que finalement, ce n'est pas très important pour vous d'être représentés dans les intercommunalités.

J'ai observé que vous étiez favorables à l'entrée de Boucau et Bidart. Certains en ont parlé, d'autres l'ont fait : je suis heureux d'être parmi ceux-là. J'observe que pour entrer à la communauté d'agglomération, il faut frapper à la porte, ce n'est pas nous qui allons démarcher et qu'il y a aujourd'hui des intercommunalités, en périphérie de notre agglomération, qui sont très jalouses de leur existence, de leurs prérogatives et de leurs responsabilités. Cela viendra probablement un jour, je suis tout à fait favorable pour les accueillir, sauf qu'elles en soient désireuses et qu'elles en manifestent l'intention, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je m'efforce donc d'entretenir les meilleures relations possibles entre la communauté d'agglomération, telle qu'elle est aujourd'hui, élargie demain, avec ces intercommunalités, qu'il s'agisse du Seignanx, de Nive-Adour ou d'Errobi. J'essaie de faire avancer les choses mais je ne peux pas forcer tous les verrous. Même si j'avais le souhait d'accueillir plus de monde, je vous le répète, ce n'est pas moi qui détiens les clés de cet élargissement supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 3 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Modification de la composition du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF).

M. Millet-Barbé : Le Président du Conseil général ne souhaite pas participer à cette instance, afin de ne pas être juge et partie. Je vous demande donc d'approuver la nouvelle composition du CDDF comme suit : trois élus représentants du conseil municipal : Mme Lauqué, M. Causse, Mme Capdevielle ont été désignés par la délibération du 25 mars 2010 ; un représentant du Préfet et un représentant de l'Inspecteur d'Académie.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 - Marché de fournitures administratives – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la procédure de consultation des entreprises.

M. Pommiez : Les marchés à bons de commande visés arrivant à échéance, la Ville et son CCAS ont décidé de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence commune, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité. Je vous propose en conséquence d'approuver la constitution du groupement de commandes correspondant et d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation dans les conditions décrites en note de synthèse ainsi qu'à signer les marchés à intervenir.

Mme Pibouleau-Blain : Vous savez que je me suis opposée à ce groupement de commandes parce que je pense que cela dépossède le conseil d'administration du CCAS d'un certain nombre d'études de dossiers de manière plus approfondie, en s'en remettant effectivement aux décisions du conseil municipal.

J'ai posé, mardi, au conseil d'administration, une question sur les achats éco-responsables, puisqu'on en avait parlé ici (votre adjointe en avait déjà parlé) pour les marchés de la ville. Je n'ai donc pas pu obtenir de réponse puisque cela va se faire dans le cadre d'un groupement de commandes avec la ville.

Je souhaiterais donc savoir si les achats du CCAS vont être éco-responsables.

M. le Maire : Ils le sont tous, Madame ; je vous remercie de votre observation.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

RENOVATION URBAINE

O/J N° 5 - Hauts de Bayonne - Projet de construction d'un espace éducatif de création culturelle « 2E2C » – Désignation du jury de concours.

Mme Dumas : Le projet de construction d'un espace éducatif de création culturelle « 2E2C » sur le groupe scolaire Charles Malégarie est une opération inscrite dans le projet de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne. Articulé autour de la thématique des arts vivants, ce projet éducatif innovant, mené avec des partenaires institutionnels, servirait de fil rouge aux établissements scolaires voisins.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 400 000 € HT. La maîtrise d'oeuvre sera attribuée par concours, conformément au code des marchés publics. Il est donc proposé au conseil municipal d'une part de procéder à l'élection des membres de ce jury de concours suivant les modalités décrites en note de synthèse et d'autre part d'autoriser M. le Maire à régler les indemnités prévues.

Si vous permettez, M. le Maire, je voudrais dire deux mots sur ce projet de Malégarie.

Suite à cette rénovation urbaine, il était indispensable d'y intégrer une dimension éducative. Celle-ci se traduit en deux temps, d'abord avec le projet de réussite éducative, qui fonctionne déjà depuis 4 ans, et ensuite, ce pôle d'excellence qu'on voudrait développer sur Malégarie. Ce pôle d'excellence a été imaginé par un travail très partenarial avec toutes les équipes pédagogiques des écoles de Malégarie et du lycée Camus de façon à étudier leur pratique, leur travail et surtout les orientations qu'ils voulaient prendre.

L'idée d'une éducation artistique et culturelle pour ces écoles avait comme fil rouge les arts vivants. On a cherché la collaboration des acteurs de renom déjà implantés sur l'agglomération, Bayonne en particulier, avec principalement le conservatoire, la scène nationale, l'école d'art et bien sûr les structures municipales, sous la responsabilité de Me Etchegaray et de Mme Rivière.

A ce stade, nous pensons pouvoir ouvrir une classe à horaires aménagés en septembre 2011, à laquelle sera adossé un pôle image autour des arts vivants numériques. C'est un raccourci de ce projet. Je tiens à vous informer que la commission éducation sera le 23 novembre : nous pourrions en parler et voir ensemble les lignes principales du projet.

L'idée maintenant est de voter ce jury pour le choix de l'architecte. Il faut 5 personnes titulaires et 5 suppléantes. Vous avez la possibilité d'avoir une place.

Mme Capdevielle : Nous allons bien sûr voter pour ce projet ; on considère que c'est une très bonne initiative destinée à valoriser un établissement scolaire qui fait aujourd'hui, très injustement d'ailleurs, l'objet d'un processus de rejet.

C'est vrai aussi qu'en supprimant la carte scolaire, Xavier Darcos, ministre UMP de l'Éducation nationale, a fait un choix politique dont on mesure aujourd'hui, 3 ans plus tard, les effets néfastes. Paradoxalement, plus les acteurs publics font d'efforts pour favoriser la mixité sociale, plus les familles n'hésitent plus à éloigner leurs enfants du lieu de résidence pour les scolariser.

Il n'est pas question pour nous de jeter la pierre à des parents qui souhaitent la meilleure éducation possible pour leurs enfants compte tenu des incertitudes pour l'avenir, mais c'est vrai, et c'est en cela que ce projet est quelque chose de positif, il s'agit ici de redonner à cette école un vrai contenu pédagogique, avec un projet construit, très élaboré et durable, donnant à nos jeunes concitoyens, aux enfants de demain, l'envie et le goût d'apprendre, aidés par un projet d'éducation artistique et culturelle.

Nous proposons donc effectivement une liste de candidats : nous sommes assez enthousiastes sur ce projet.

Mme Pibouleau-Blain : J'approuverai ce gros projet, Mme Dumas, que je trouve très intéressant dans les domaines que vous avez signalés, de soutien à une école qui, hélas, est dite moribonde, parce qu'il contribue à donner de meilleurs atouts à ce quartier et à cette école Malégarie, qui le mérite bien. Les enseignants ont été bien associés au projet, ils devront continuer à l'être. Malégarie a déjà perdu une classe l'an passé, les effectifs sont bas aujourd'hui, comme vous le savez. La mixité sociale est indispensable à l'école pour la réussite de tous les élèves. Malégarie connaît en effet une évolution négative de cette mixité sociale aujourd'hui, mixité à laquelle vous êtes attachée.

Ma réserve va venir de la stratégie de la ville dans ce domaine. Essayer de changer l'image de l'école du quartier ne peut passer uniquement par ce type de projet sans une décision politique volontariste de la part du conseil ; concernant la carte scolaire, je crains que cette action soit insuffisante : en tous cas, je m'interroge. Vous avez fait le choix de l'absence de carte, même par petits secteurs. Aujourd'hui, ce n'est pas chic de mettre son enfant à l'école Malégarie (voilà comment le ressentent les enseignants, les habitants), école qui fait pourtant un extraordinaire travail éducatif.

M. le Maire, les inscriptions dans les écoles sont du ressort de la ville. Faire l'économie de revoir la politique dans ce domaine empêche toute cohérence avec ce type de projet et risque de le rendre peu efficace. Ne faisons pas l'impasse sur la réflexion dans ce domaine !

Une dernière remarque (mais je ne veux pas être désagréable) : dans le rapport, vous notiez que ce serait une première en Aquitaine, la Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT). Ce ne sera pas la première mais la deuxième puisque cette année, au Braou, à Biarritz, nous avons déjà une CHAT.

M. le Maire : Tant mieux, on s'en félicite, Madame. Vous n'êtes jamais désagréable, d'ailleurs.

Je vois qu'il y a un consensus, il faut le souligner parce qu'il est rare, on s'en félicite.

Par rapport à la carte scolaire, je ne suis pas très dirigiste et j'avoue que je ne suis pas fan de la carte scolaire. On essaie de faire, dans le cadre actuel, que cette école soit plus attractive. J'observe d'ailleurs que le Conseil général va dépenser 13 M€ pour restructurer complètement le collège Albert Camus (je ne sais pas ce qui vous fait rire M. Etcheto) et que le projet que nous initions, nous, dans le cadre de nos compétences, va être prolongé au niveau du Conseil général, comme me l'a confirmé l'autre jour la conseillère générale, Mme Lange.

Si les efforts que nous faisons, dans le cadre assez libéral vis-à-vis des parents, ne marchent pas à travers des incitations qualitatives, on est toujours à temps de revenir à la carte scolaire : cela ne m'enthousiasme pas et je sais que cela n'enthousiasme pas les parents parce que ce qu'on risque de faire, c'est de sortir les enfants de l'école publique pour les mettre à l'école privée. Je vous avertis que le risque existe.

Il faut donc agir avec prudence. On a tous le même objectif, c'est que Malégarie, dans le cadre de la requalification autour de l'ANRU, retrouve sa vitalité et ses effectifs. Nous pourrons ensuite, d'ici quelques mois ou années, le temps que le projet se mette en route, si véritablement nous n'atteignons pas notre objectif, avoir une carte scolaire, sur ce quartier qui, finalement, contraigne les parents à mettre leurs enfants dans ce groupe

scolaire et pas ailleurs. On n'est pas verrouillé sur la carte scolaire, on dit simplement que si on peut éviter d'en mettre une en place, on le fera.

M. Etcheto : Très rapidement, une petite remarque. D'abord, ce qui m'a arraché un petit sourire (je vais lever le suspens), c'est quand vous avez expliqué que vous n'étiez pas du tout dirigeant.

En ce qui concerne votre remarque, pas sur la politique de la ville, sur celle du Conseil général, les efforts de ce dernier concernant les collèges en général et celui d'Albert Camus en particulier (on pourrait rajouter celui de Boucau) sont pour le moins tardifs.

M. le Maire : Quand on fait quelque chose, avec vous cela est toujours tardif.

M. Etcheto : On a un Conseil général qui a été un des plus riches de France, qui a bénéficié de ressources très, très larges...

M. le Maire : Vous ne seriez pas en campagne, M. Etcheto ?

M. Etcheto : C'est vous qui m'avez amené sur ce sujet, M. le Maire. Vous me tendez la perche, je vous en remercie.

M. le Maire : Vous m'amusez !

M. Etcheto : Le collège Albert Camus, qui est en ex-ZEP, comme le collège de Boucau, va être le dernier collège concerné par le plan d'investissement.

M. le Maire : Il y aura Marracq, Camus et Boucau. J'en remercie le Conseil général et je suis très fier d'obtenir tous ces financements, qui se soldent par des millions d'euros.

M. Etcheto : Ce seront les derniers du plan, ils n'ont pas été touchés depuis 40 ans.

M. le Maire : Pas de polémique, on n'est pas là dans un débat public, qui viendra en son temps ; on n'est pas dans les cantonales, on est au conseil municipal.

Nous allons passer au vote.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
- Nombre de votants : 35
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 35

La liste présentée par la majorité municipale a obtenu 29 voix.

La liste présentée par Bayonne Ensemble a obtenu 6 voix.

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste : Mme Dumas, M. Gouffrant, Mme Touraton, Mme Salducci, Mme Capdevielle.

Suppléants : Mme Chevrel, Mme Doucet-Joyé, Mme Darmendrail, Mme Chabaud-Nadin, M. Aguerre.

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

MM. Ugalde et Barrère ne participent pas au vote.

Adopté à la majorité.

CULTURE ET PATRIMOINE

O/J N° 6 - Nouveaux Entretiens de Bayonne - Edition 2010.

M. Etchegaray : Articulée autour de la thématique du temps et de la mémoire, l'édition 2010 des Entretiens de Bayonne se déroulera du 17 au 21 novembre sur différents lieux culturels de la Ville : musées, médiathèque, cinémas, université. Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à régler les dépenses correspondantes dans le cadre du budget prévisionnel présenté en note de synthèse et à signer les contrats à durée déterminée avec les intervenants retenus.

Mme Pibouleau-Blain : Je soutiens cette initiative, qui est appréciée par une partie des Bayonnais. Je voterai donc pour. Je dirai même que je souhaiterais que tous les Bayonnais puissent participer au partage du savoir et je dis bien tous les Bayonnais.

Mais mon souci réside dans cette question : de quelle façon, dans ces entretiens, se préoccupe-t-on de faire de cet outil une initiative efficace d'éducation populaire ? A la lecture de cette délibération, nous ne voyons pas quel est le public ciblé : c'est pourtant le plus important car si cette action ne se veut pas élitiste, les questions de la médiation du savoir, des lieux retenus, des types de communication publique, de la capacité des intervenants ont vulgarisé pour tous le savoir-dit savant.

Rêvons un peu à un budget supérieur (je parle pour vous, M. Etchegaray) à celui alloué pour une culture partagée et à un budget dépensé pour mettre en place une université populaire, comme il en existe plusieurs dans le pays. Ces entretiens que vous dirigez pourraient être le prélude au lancement d'une université populaire allant à la rencontre de tous les publics, à la fois à portée philosophique et pratique et qui associe les habitants et leurs compétences. Avec un peu plus d'argent, il faudrait associer les activités du spectacle vivant pour mettre en scène les thématiques dans les lieux de vie de la population. Avec un peu plus d'argent, on pourrait soutenir mieux la bibliothèque financièrement pour ses animations au plus près des habitants. Enfin, il faudrait penser, M. Etchegaray, dans ces entretiens pour une éducation populaire, à la participation citoyenne active des Bayonnais en termes d'associations, relais pour le partage des connaissances, des cours et des pratiques.

Voilà ce qu'on peut rêver pour les Bayonnais, des Entretiens de Bayonne débouchant sur une éducation et un savoir mieux partagés : ce pourrait être, je le répète, par la mise en place, à laquelle on peut réfléchir à Bayonne, d'une université populaire par la ville, comme d'autres villes l'ont déjà réalisée.

M. Etchegaray : D'abord, c'est bien qu'il y ait des Entretiens à Bayonne ; « le temps et la mémoire », vous n'en parlez pas mais c'est le sujet qu'on a choisi et cela nous concerne tous. Il y aura des historiens, mais aussi des philosophes, anthropologues, historiens et psychanalystes qui vont se succéder pour ces conférences. Elles vont se tenir cette fois-ci (la première fois, c'était entre le théâtre et le grand salon de l'hôtel de ville) d'une manière un peu éclatée, dans différents lieux, entre les musées et l'université qui se trouve au centre-ville (quand on a une université en centre-ville, c'est un peu dommage de ne pas s'en servir), ce qui nous permet de nous adresser aux jeunes. C'est ce que vous souhaitez, c'est ce qu'on fait : lorsqu'on quitte le théâtre pour certaines de ces conférences, pour aller à l'université, c'est aussi parce qu'on se dit que c'est plus facile de rencontrer les jeunes à cet endroit, pas que les jeunes mais les jeunes en particulier.

Vous parlez de l'université populaire : c'est une vieille idée qui, d'ailleurs, est ancrée sur une idéologie assez connotée. Alors, je ne suis pas tout à fait surpris que ce soit vous, ici, qui portiez cette idée-là ; n'empêche que les universités populaires ont plus ou moins bien fonctionné en France comme étant la potion magique sur la solution de tous les problèmes de transfert du savoir mais cela n'a pas forcément bien marché partout.

A Bayonne, ces Entretiens ont toujours bien marché. Ils ont été repris grâce au travail d'un groupe de personnes, le docteur Nadin étant un de ceux qui, dans le groupe que je dirige, travaille à l'organisation de ces entretiens. C'est beaucoup de travail parce qu'il faut rencontrer tous les intervenants, c'est beaucoup moins facile qu'on peut l'imaginer.

Ce qu'on souhaite, c'est que beaucoup de Bayonnais puissent se déplacer. L'entrée étant gratuite, les lieux étant des lieux que nous fréquentons tous les jours les uns et les autres, soit l'université, soit le musée, on peut espérer qu'on pourra ainsi intéresser toute la population. Ce n'est pas une manifestation élitiste : on prend le soin, dans le groupe de travail que nous avons constitué, d'y intégrer une douzaine de Bayonnais (un certain nombre d'enseignants, d'ailleurs), de faire en sorte que le choix des thèmes et des intervenants soit effectué pour tenir compte aussi de la meilleure accessibilité possible. Mais il faut aussi savoir parler des sujets difficiles, tels que le temps et la mémoire. Après tout, il n'est pas interdit, à Bayonne aussi, d'avoir des conférences de qualité, voire même de très bonne qualité. On aura ici des intervenants du plus haut niveau mais dans un langage qui sera assez clair.

J'ajoute que l'association « Cinéma et cultures », c'est à dire l'Atalante, va s'associer, comme l'année dernière, à cette manifestation. On aura donc du support pellicule en quelque sorte, en tout cas du cinéma pour cette thématique : il y aura 3 ou 4 films qui seront donnés à l'Atalante en même temps, ce qui fait qu'au fond, on commence à aller en direction de ce qui est peut-être presque un petit festival autour des Entretiens de Bayonne.

M. le Maire : Pour ce qui me concerne, chère madame, je suis très admiratif de cette faculté que vous avez de rêver les yeux ouverts. Je vous félicite. Moi, je n'y arrive pas mais je vois que vous, vous excellez dans cette discipline.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - Prêts d'œuvres au Musée basque et de l'histoire de Bayonne par la médiathèque et le musée Bonnat.

Mme Demont : A l'occasion de l'exposition intitulée « Habiter les villes fortifiées », je vous propose d'accepter les prêts des deux œuvres décrites en note de synthèse, sollicitées par le Musée basque et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association culturelle israélite de Bayonne pour la synagogue.

Mme Chabaud-Nadin : L'association culturelle israélite de Bayonne souhaite engager des travaux d'urgence pour la réfection de la toiture de la synagogue, endommagée à la suite des dernières tempêtes et a sollicité une aide de la Ville. Je vous demande donc

d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 30 000 € à l'association culturelle israélite de Bayonne, sachant que la synagogue doit être déclarée monument historique avant la fin de l'année.

Mme Pibouleau-Blain : J'interviens, Mme Chabaud-Nadin, dans un esprit favorable ; donc, la question que je vais poser n'est pas du tout négative par rapport à cette délibération mais je souhaiterais simplement un éclaircissement.

Il convient effectivement de respecter l'esprit et la lettre de la loi 1905. Je suis favorable notamment aux subventions de réparation lorsque le patrimoine religieux d'avant 1905 appartient au domaine public, voire à la commune, et s'inscrit donc dans le patrimoine et l'histoire de tous (ici, c'est à côté de l'illustre Cassin). Vous faites état du fait que nous ne sommes pas propriétaires, dans le cadre du culte israélite, de ce bâtiment mais que la loi autorise la subvention. A mon avis, et je vous l'accorde, de toute façon, ce bâtiment ancien est à coup sûr patrimonial et peut être regardé comme tel par tous les Bayonnais. Je ne conteste donc pas cet aspect-là.

En fait, cependant, une ambiguïté provient des activités réelles entre les associations culturelles et les associations culturelles qui ne sont pas régies par la loi 1905 mais 1901, ce qui ne représente pas les mêmes droits (si l'on est 1905 ou 1901), notamment dans l'application de cette loi 1901, à laquelle vous vous référez évidemment, et pour les taxes locales dues par la communauté. Par ailleurs, le conseil d'Etat rattache à la loi 1907 les associations culturelles ayant d'autres buts que l'exercice d'un culte et non à la loi 1905, ce qui leur interdit une subvention publique.

Une simple recherche sur le Net concernant cette association, puisque je connais mal la situation de cette association bayonnaise, la désigne des deux façons à la même adresse. En sus de la dénomination double, elle est dite culturelle mais elle est dite aussi, à son adresse, culturelle. Sont signalées en sus une publication et des initiatives en matière de visites guidées, ce qui relève plus de l'association culturelle.

Donc, afin que je puisse voter favorablement, en toute sérénité, sur une délibération en accord avec la loi, je vous remercie de bien vouloir éclairer ce point, concernant l'objet précis de l'association demandeuse qui doit être, et seulement, culturelle.

M. le Maire : Sincèrement, on a bien sûr regardé tout cela. Il s'agit, vous l'avez dit vous-même, d'un bâtiment qui fait partie de notre patrimoine ; actuellement, il est en très mauvais état et le plus urgent est de le mettre hors d'eau. Donc, nous allons effectivement voter une subvention de 30 000 € pour assurer l'étanchéité du bâtiment, étant entendu que d'autres travaux devront suivre derrière, mais cette synagogue va être classée et nous pourrions bénéficier à ce moment-là de subventions de la DRAC pour poursuivre, étape après étape, la réhabilitation de ce bâtiment qui est également très visité puisqu'il fait partie du patrimoine juif de la ville de Bayonne et de notre histoire.

Nous allons donc voter en toute légalité, parce que le contrôle de légalité est à la sous-préfecture, cette subvention qui va permettre de réaliser le plus rapidement possible ces travaux parce qu'il y a véritablement urgence. Ensuite, nous obtiendrons courant 2011 le classement de l'édifice, ce qui nous permettra d'avoir un plan pluriannuel de travaux de remise en état de cette synagogue : c'est l'objet de cette délibération, chère Madame.

Mme Pibouleau-Blain : Donc, elle est bien culturelle.

M. le Maire : Elle est ce que vous voulez, je ne cherche pas des poils sur les œufs, je dis simplement qu'il y a 30 000 € pour la mise hors d'eau. Après, c'est cultuel, c'est culturel... c'est les deux.

Mme Pibouleau-Blain : Alors, dans ce cas-là, la loi ne le permet pas.

M. Etchegaray : La loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat a été modifiée sur une disposition qui prévoit que l'entretien des édifices cultuels (je dis bien cultuels) est possible. Par ailleurs, il se trouve que cet édifice, déjà inscrit à l'inventaire des monuments historiques, est en voie de classement actuellement et que ce seul fait qu'il soit également ouvert à des manifestations culturelles permet également ce type d'intervention.

Mais, s'agirait-il d'un seul édifice cultuel, un conseil municipal a parfaitement le droit d'intervenir, c'est ainsi.

Mme Pibouleau-Blain : Je suis d'accord.

M. Etchegaray : Si vous êtes d'accord, pourquoi vous dites le contraire ?

M. le Maire : On vote 30 000 € et tout le monde est content.

Je vous remercie, chère madame, je respecte votre position, je vous dis quelle est la nôtre. Nous votons cette subvention pour ce bâtiment patrimonial bayonnais auquel nous sommes attachés, quel que soit notre culte.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

O/J N° 9 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) - Demandes de subvention au CUCS pour l'étude psychosociologique des rassemblements festifs du Petit-Bayonne et l'opération « Echange ton casque ».

M. Labayle : Le CLSPD de Bayonne a décidé de se pencher dans le détail sur le phénomène que constituent les rassemblements festifs de jeunes dans le Petit-Bayonne et de confier à un cabinet spécialisé, une étude dont le coût s'élève à 35 880 €. Par ailleurs, il renouvelle cette année l'opération « échange ton casque », mise en place pour la première fois en 2009, la dépense étant estimée à 6 350 €. Ces opérations étant éligibles à un subventionnement par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération bayonnaise, je vous demande d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions détaillées en note de synthèse.

M. Soudre : Nous sommes favorables à la sollicitation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'obtention de subventions dans le cadre du CLSPD. Par principe, nous ne pouvons que nous associer à une demande de subventions quand celle-ci s'inscrit au nom de l'intérêt général. Nous voterons donc pour cette délibération.

Les deux volets du CLSPD concernent la prévention routière et les rassemblements festifs du Petit-Bayonne et ces questions relèvent bien des questions de cohésion sociale, notamment chez les jeunes.

Cohésion sociale : nous sommes satisfaits, en ce début d'automne, de pouvoir reparler de cohésion sociale après avoir vu durant tout l'été les coups de boutoir qu'ont subi notre modèle républicain et notre contrat social en provenance de vos amis de la majorité présidentielle.

M. le Maire : Pas tous.

M. Soudre : De certains, on va dire, les plus voyants.

Concernant la sensibilisation à la sécurité routière en direction des jeunes, nous sommes favorables à l'opération projetée « Echange ton casque ». Le seul bémol, s'il en est un, concernerait le caractère un peu trop confidentiel de la manifestation. A ce titre, nous avons noté le report de l'opération prévue initialement le 12 octobre, en raison du mouvement social sur la réforme des retraites le même jour. Ceci est regrettable mais les Bayonnaises et les Bayonnais comprendront aisément que cet incident collatéral est essentiellement dû à l'intransigeance de MM. Sarkozy, Fillon et Woerth, soutenus localement par le député UMP Jean Grenet.

Concernant l'épineuse question des nuisances au Petit-Bayonne et de l'alcoolisation massive de la jeunesse, nous sommes satisfaits de pouvoir enfin aborder ce sujet à l'intérieur de notre assemblée communale, sujet qui interpelle tous les citoyens et tous les adultes responsables. Comme vous le savez, tout ceci nous intéresse fortement depuis longtemps et nous avons des analyses et des propositions à partager. Nous avons d'ailleurs abordé avec enthousiasme le travail en commun à l'intérieur du groupe de travail spécifique que vous aviez mis en place. Là aussi, votre intransigeance nous a, de façon inélégante, retiré le strapontin que vous nous aviez préalablement accordé.

M. le Maire : Vous ne manquez pas d'air, mon cher, je vous le dis quand même.

M. Soudre : J'étais toutefois présent lors de la première réunion, en présence des représentants des riverains et des cafetiers. Je garde d'ailleurs en mémoire une de vos phrases d'introduction, un aphorisme dont vous avez le secret : « Vous savez ! Moi, je suis chirurgien, pas homéopathe ! ». Vous n'avez pas menti, M. le Maire ! En effet, nous pouvons dire aujourd'hui qu'avec cette étude psychosociologique, lancée fin 2010 dans le quartier, on procède aux radiographies et au scanner alors que les premières amputations ont déjà eu lieu.

Nous avons pris connaissance, début juin, des nouvelles dispositions en matière de régulation des troubles nocturnes dans les quartiers du Petit-Bayonne et du centre ancien. Ces mesures ont été détaillées dans le Bayonne Magazine de juillet-août 2010 et appuyées par votre éditorial trilingue dénommé : « Le droit de bien vivre en centre-ville ».

Contrairement à ce que vous pensez, nous ne critiquons pas l'ensemble des dispositions envisagées, notamment celles concernant la réglementation de la consommation de l'alcool sur les lieux publics et la vente d'alcool à emporter, mesures que nous préconisons depuis quelque temps. Mais vous ne nous avez pas donné le loisir de l'exprimer publiquement dans cette enceinte. Ceci est fait !

Notre réelle divergence, hormis votre communication qui nous dérange sur la forme, concerne plutôt les questions de fond. Il nous semble, en effet, que vous faites une réelle erreur de diagnostic en ayant du mal à dissocier les deux problèmes principaux que sont les questions urbaines et les questions sociétales, c'est-à-dire, d'une part, les activités

nocturnes en centre-ville perturbant la qualité de vie des riverains et, d'autre part, un phénomène connu par ailleurs, l'alcoolisation massive de la jeunesse dans le quartier, dans l'espace public, phénomène connu ailleurs du « botellon » ou du « binge drinking »

Bayonne a il est vrai, et cela est repris dans le rapport, une tradition et une culture festive qui sont les éléments constitutifs d'une fonction sociale et émotionnelle mais il semble que vous méconnaissiez la réalité sociologique d'une transformation de la fête, qu'il convient d'analyser notamment dans ses conduites extrêmes que sont démesure, violence et état d'excitation sur fond d'alcoolisation.

A ce titre, nous sommes donc en mesure de penser que cette étude apportera un réel éclairage sur ces questions et, dans l'immédiat, nous suivrons avec attention le travail et le rendu de l'équipe psychosociologique sélectionnée par le CLSPD. Visiblement, cette étude sera abordée sous trois angles d'observation : documentaire, objective en immersion sur le terrain et subjective avec recueil des opinions et des dires. Espérons que les premières mesures coercitives déjà engagées ne soient pas en mesure de fausser ou de biaiser les informations, notamment dans la phase subjective. Gageons que l'équipe retenue, composée de techniciens et de scientifiques aguerris, saura corriger ce travers ou cette variable ; cela fait partie du travail.

Nous sommes également attachés à tout ce qui concerne la qualité de vie des habitants du centre-ville ainsi que la revitalisation et remise en attractivité des quartiers, comme celui du Petit-Bayonne. A ce titre, nous pensons, nous l'avons déjà dit, qu'il faut élargir le diagnostic aux questions d'urbanisme. Le modèle urbain actuellement proposé est paradoxal. Pas étonnant dans ces conditions-là que nous soyons en présence d'un mélange détonnant. En effet, nous avons à la fois : un quartier populaire avec essentiellement des loyers faibles ; une concentration de près de 50 licences IV accordées depuis 20 ans ; une réglementation urbanistique contraignante (le secteur sauvegardé, la loi Malraux, le PSMV) ; une politique de rénovation et de réhabilitation induisant un phénomène, par ailleurs bien connu, de gentrification et, plus récemment, une implantation universitaire conséquente dans le quartier.

Pour revenir au dispositif réglementaire du début de l'été, vous avez modifié les horaires de fermeture des débits de boissons du centre-ville en les ramenant à 1 h les mardis, mercredis, jeudis et vendredis du 1er juin au 30 septembre et à 0 h 30 le reste de l'année. Les établissements fermeront à 2 h, toute l'année, les samedis, dimanches et lundis. Nous ne partageons pas ce choix répressif, vous l'avez compris, qui pense régler le problème des nuisances en fermant les bars le jeudi à 0 h 30. Les rassemblements sur l'espace public risquent de devenir systématiques, avec développement du « botellon » et possibilité, je dis bien possibilité, de « ritualisation » des affrontements police/jeunesse. Il suffit de se reporter pour cela aux expériences connues de Rennes, importante ville universitaire.

L'intérêt de parler de Rennes est aussi ailleurs. L'intérêt de l'expérience rennaise se situe également dans le fait que des actions de prévention ont pu avoir lieu après le constat d'échec des mesures uniquement répressives telles que le couvre-feu. Une fois n'est pas coutume, nous pourrions prendre exemple chez nos concitoyens bretons.

Pour nous, il est important d'avancer, nous sommes toujours ouverts à la discussion concernant l'intérêt général car, dans tout les cas, la collectivité se doit de faire respecter les règles propices à une vie sociale paisible et d'élaborer une stratégie globale de développement à moyen et long termes du centre ancien.

Mme Pibouleau-Blain : Je prends acte du coût financier de cette étude du cabinet Veunac, avec une assez grande stupéfaction : 35 880 €, je trouve quand même que c'est une somme, même si elle est subventionnable. Pourquoi pas, une étude de plus ! Nous suivrons les résultats et l'exploitation qui en sera faite, comme l'a dit mon collègue.

Moi, j'aurais apprécié autre chose, M. le Maire, par exemple, l'annonce que, de son côté, votre équipe réfléchisse à sa propre responsabilité dans une évolution que personne ne souhaitait mais, tout de même, qui était prévisible depuis des années : des logements insalubres souvent, des habitants paupérisés, pléthore de cafés et penes s'alignant, en rangs serrés, dans des rues aussi étroites que les finances que vous avez investies dans les animations et les structures d'accueil, autres que des cafés ouverts à la jeunesse. Les frais de cette étude (presque 40 000 €) auraient pu y être consacrés.

Par ailleurs, cet état des lieux, que chacun a pu faire, a conduit à l'exaspération d'habitants du centre-ville dont les logements sont parfois interdits à l'insonorisation par le double vitrage ; cet état des lieux a conduit aussi à la détérioration de la paix civile, et c'est grave, dont vous êtes garant.

Il ne serait pas vain de vous interroger sur les résultats d'une politique à tout crin commerciale et là, il s'agit bien de lieux d'alcoolisation notamment, d'une Bayonne vitrine touristique à laquelle vous avez voulu donner l'image d'une ville perpétuellement festive. La Ville a beaucoup communiqué dans ce sens par le passé.

J'espère donc que cette situation de crise, devenue insupportable pour tous, vous obligera à prendre en compte l'évolution sociologique de la population en extension de Bayonne et à vous occuper plus de la jeunesse de cette ville et de la qualité de vie dans un centre-ville parfois irrespirable.

M. Ugalde : Comme ce serait un comble, sur un tel sujet, de passer pour un mauvais coucheur, je vous dis tout de suite que je vais, bien sûr avec Georges Barrère, voter pour cette délibération.

Pour autant, on espère qu'après la décision de fermeture avancée des débits de boissons et maintenant une étude psychosociologique des rassemblements festifs du Petit-Bayonne, on en arrivera aussi à intégrer d'autres dimensions du problème. S'il n'est pas question ici d'abord de contester l'intérêt de mesures coercitives, on pourra regretter que leur généralisation conduise à la stigmatisation inévitable de toute une profession de cafetiers-restaurateurs dont chacun sait ici qu'elle paie, si je puis dire, pour six brebis galeuses parfaitement identifiées.

Autre risque de stigmatisation induit par le fait de ne parler que de répression et maintenant de psychosociologie : il concerne bien sûr cette fois tout le quartier du Petit-Bayonne, qui mérite vraiment une autre image. Il suffit de converser avec de nombreux résidents, jeunes ou moins jeunes, pour sentir ce regret de ne voir le Petit-Bayonne n'être évoqué qu'à travers le biais de ses nuits festives tapageuses. BPC s'était félicité de l'initiative municipale d'un groupe de travail sur ce thème. Il y avait d'ailleurs apporté sa part de propositions, balayée d'un revers de manche pour cause d'angélisme. Je rappelle toutefois que l'angélisme consistait en particulier à impliquer toutes les associations sportives, culturelles, fréquentées par les jeunes, adeptes du Petit-Bayonne, afin d'en faire les premiers ambassadeurs de comportements plus responsables.

Ne jamais désespérer des jeunes, si attachés à ce quartier, cela reste effectivement conviction. Pour illustration, je rappellerai que la généralisation du port de la tenue blanche pendant les fêtes, et l'amélioration du comportement qui y est associée, leur doivent sans doute autant que les cars de CRS à l'entrée de la ville, dont je ne conteste pas l'intérêt par ailleurs. Ce qui n'est pas angélique en revanche, c'est le début du comportement délétère qu'un climat exclusivement fondé sur la sanction engage déjà. Ne voit-on pas, par exemple, fleurir depuis quelque temps des talents de zélés vidéastes amateurs s'exercer derrière les persiennes, avec transmission d'images immédiates vers qui de droit.

Alors, oui à une étude psychosociologique des soirées festives du Petit-Bayonne, mais oui aussi à un discours de responsabilisation de la jeunesse, oui à l'instauration d'un minimum de rencontres entre les générations concernées par le phénomène : celles qui l'assument, celles qui l'animent et celles qui la subissent. L'échelle encore très humaine de la dimension de nos quartiers permet d'éviter en tout cas une politique aveugle d'éradication d'un phénomène qu'on ne ferait de toute façon que déplacer et, là pour le coup, sans aucune maîtrise.

M. Labayle : Simplement un mot pour remettre un tout petit peu le sens de cette délibération dans sa perspective et dans sa signification profonde.

Sa signification profonde, c'est tout simplement d'autoriser le maire de Bayonne à solliciter une subvention pour mener une étude psychosociologique, financée par le CUCS dont c'est l'objet social.

Ce n'est pas, faire cette étude à la place du cabinet spécialisé, qui nous éclairera sûrement. C'est, contrairement à ce que j'entends ici, tout simplement la poursuite de la démarche que le maire avait annoncée lors de sa conférence de presse, démarche en plusieurs temps : le premier consistant à utiliser son pouvoir réglementaire pour réglementer l'horaire d'ouverture et de fermeture des établissements ; le deuxième étant d'attendre la rentrée pour mener une étude en profondeur sur les publics et pour attendre de ce cabinet un certain nombre de pistes de travail et un certain nombre de suggestions, qui seront précisément, M. Soudre, discutées à l'intérieur de l'instance à laquelle vous participez et qui permettront ensuite d'essayer, ensemble, de dégager les mesures, si tant est qu'il y en ait, qui nous permettent de répondre à un phénomène plus profond.

Donc, je crois que les mots que j'entends : « couvre-feu », « irrespirable », sont complètement hors de propos. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de vos enfants, de nos enfants, de la centaine de gamins de 12 ou 13 ans qui, la semaine dernière, devant l'Aviron Bayonnais, avec des tréteaux et des planches, étaient dans un état d'ivresse abominable. Ce n'est pas un problème de répression, c'est un problème de santé publique qui nous intéresse tous. Et le CUCS est à sa place pour se livrer à cette étude.

Il ne s'agit de rien d'autre.

M. le Maire : Par rapport aux responsabilités, je les assume toutes, celles qui sont les miennes et celles qui ne le sont pas. Je pense que le maire de Rennes doit être responsable, tout comme les maires de toutes les villes de France, parce que ce phénomène est partout. Je ne sais pas si c'est de bonne politique de dire « c'est de votre faute, c'est la politique que vous menez qui est responsable de ces débordements ». Pourquoi pas ?

Vous parlez de la politique de la jeunesse, qu'on ne mène pas, que les enfants sont dans la rue, qu'on ne leur livre aucun projet, qu'ils sont livrés à eux-mêmes... C'est curieux parce que je reçois un courrier il y a quelques jours à peine de la mairesse de Mont-de-Marsan : « Forte des constats dressés par la mairie de Mont-de-Marsan au cours d'un diagnostic du projet éducatif territorial jeunesse, il apparaît que la ville doit se saisir de l'opportunité offerte par cette nouvelle commission jeunesse municipale pour fonder une véritable politique en faveur de ce public. En effet, depuis plus de 25 ans, l'action en faveur de la jeunesse n'a pas été à la hauteur des ambitions dont Mont-de-Marsan peut aspirer : projets éclatés, sans cohérence, ni complémentarité. Pendant la formalisation d'un projet politique en faveur de la jeunesse, il me semble important de nous entretenir avec les responsables locaux de la Ville de Bayonne, qui ont su élaborer une politique jeunesse pertinente, ambitieuse et exemplaire ».

Donc, que l'on soit ici ou que l'on voit de l'extérieur, manifestement, on ne voit pas la même chose. Je vous ai lu ce courrier parce que cela m'amuse d'entendre ce que j'ai entendu et qu'on demande à venir me voir pour parler de notre politique jeunesse. Comme quoi on ne peut pas faire plaisir à tout le monde, et à son père, et encore moins à son opposition.

D'abord, je ne stigmatise personne parce que cela est grotesque. Ensuite, on a pris des mesures et il faut voir, au fil du temps, où il faut placer le curseur : il y a un certain nombre de mesures, les curseurs sont là, là et là, ils sont faits pour varier. Il faut donc essayer d'avoir une politique cohérente, de limiter le phénomène par rapport à celles et ceux qui vivent et travaillent, et accessoirement paient la taxe d'habitation, dans le Petit-Bayonne, et essayer de ramener un minimum de calme, au moins 5 jours par semaine, dans ce quartier.

Nous avons été sollicités plus que vous ne l'imaginez. Il n'est pas question de brimer les jeunes. Le plus difficile est justement de trouver des équilibres dans un phénomène de société qui nous dépasse tous et dont il serait vain aujourd'hui de chercher tel ou tel responsable ; ni chez nous, ni chez vous. On peut peut-être apporter un peu de sérénité dans ce débat, qui est un débat de société qui concerne les autres villes mais nous également et qu'on se doit d'aborder avec un minimum de recul, d'objectivité, de sérénité, sans vouloir en faire un sujet polémique, politicien.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

O/J N° 10 – Hauts de Bayonne - Mise en place du comité de gestion de l'Espace Socio Culturel Municipal (ESCM)

M. Millet-Barbé : Les structures d'animation de quartier, bénéficiant d'un agrément « centre social » délivré par la CAF, doivent se doter d'instances de gestion, associant les financeurs et les usagers des services proposés par la structure. Concernant l'ESCM, le Conseil de Quartier de Sainte-Croix, qui jouait ce rôle, ne peut aujourd'hui perdurer en raison de la création de nouveaux espaces d'échanges dans le cadre de la participation citoyenne.

A sa place, il vous est donc proposé de valider la création du comité de gestion de l'ESCM, dans les conditions détaillées en note de synthèse, et en conséquence de procéder à la désignation des quatre élus représentant la ville de Bayonne au sein de ce comité.

M. le Maire, pour la majorité municipale, sont proposés Daniel Lozano, Marina Salducci et moi-même puisque vous avez souhaité que je préside ce comité de gestion ; un siège est offert à un membre de l'opposition municipale, Mme Capdevielle.

M. le Maire : Mme Capdevielle nous représentera dans cette instance de gouvernance de l'Espace Socio Culturel Municipal, suite aux accords que nous avons passés avec les différents partenaires, notamment la CAF bien entendu.

Je viens de recevoir également un courrier de M. l'Inspecteur d'académie qui me confirme que l'inspection d'académie participera à ces réunions. Je pense donc que les choses se mettent en place de façon satisfaisante.

Mme Pibouleau-Blain : L'Espace Socio Culturel Municipal est une structure à gestion municipale qui va se voir doter d'une instance de gestion participative associant les usagers de la structure, par ailleurs également habitants du quartier (je tiens à le dire).

La modification tardive du texte préalable de cette délibération n'y fait rien, M. le Maire. Vous l'avez changé mais pour autant, les explications sont un petit peu courtes. Telle que présentée, cette délibération donne l'image d'une municipalité active et volontariste dans la mise en œuvre de démocratie participative citoyenne, dans le fil de l'Agenda 21, notamment dans un quartier emblématique sur le plan de l'habitat urbain, social. L'envers du décor est moins reluisant et ce n'est pas cette présentation que vous auriez dû donner.

Cette instance de gestion, qui doit contribuer à la conception du contrat de projet de l'établissement, au suivi de sa mise en œuvre et à son évaluation, qui doit également se prononcer sur sa gestion et son fonctionnement et émettre des propositions budgétaires, est obligatoire pour que la structure, donc son gestionnaire, donc la municipalité, puisse bénéficier de la part de la CAF d'un agrément centre social : exigence connue partout en France et depuis un moment. Cet agrément est alors générateur d'une aide financière annuelle au fonctionnement de l'ordre de 95 000 €, versés par la CAF.

Et quand les trois autres centres sociaux de Bayonne, à gestion associative eux, ont bâti en temps et en heure leurs projets et associent depuis longtemps leurs usagers, l'ESC municipal est à la traîne : pas d'instance de gestion depuis avril 2008. En effet, le conseil de quartier, appelé à tenir ce rôle depuis son ouverture, n'a pu être investi d'une réelle mission de responsabilité dans la gestion de la structure et a décidé, en avril 2008, de consacrer tous ses travaux à toutes les questions concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants, hors activités de l'espace socio-culturel.

Pas de projet non plus de type centre social dans cet équipement. Il est en retard pour procéder à une analyse globale de son action au cours de la période 2006-2009. Cette structure est en retard pour établir son contrat de projet pour les années à venir, un projet qui permette d'identifier l'ESCM comme un véritable équipement de proximité suscitant la participation de tous, permettant d'entretenir et de renforcer des liens intergénérationnels.

Or, actuellement, si certains services, certaines actions (CLSH, contrat local d'accompagnement scolaire, par exemple) fonctionnent sous la responsabilité de l'ESCM, le constat est celui d'une attitude plus consommatrice des habitants du quartier que réellement participative. Il est celui d'une absence de fil conducteur autour du lien social, de l'intergénérationnel et de la transversalité, comme si la structure, et vous le savez, vivait repliée sur elle-même.

Faut-il rappeler ici les propos de votre adjointe à la démocratie locale, argumentant sur la mise en place de l'Agenda 21 pour justifier l'arrêt total du conseil de quartier ? J'ai dit à l'époque quelle usine à gaz est la méthodologie de cet agenda.

Preuve est faite aujourd'hui qu'on est toujours sur la forme et pas sur le fond, sur le méta et non dans le projet lui-même. Et sur ce cas précis, rien n'a été mis en place concrètement pour répondre à l'obligation qui vous est faite pour avoir l'agrément de participation citoyenne dans un centre social. Aujourd'hui, vous êtes contraint de mettre en place ce comité, non pas pour les raisons que vous évoquez mais pour non respect d'un contrat partenarial quand aucun habitant du secteur n'est dupe. Jamais les usagers n'ont été aussi peu consultés depuis votre prétendue nouvelle gouvernance : il suffit de les écouter, de les interroger pour qu'ils en témoignent.

Je vote donc pour la mise en place, en urgence et de manière obligatoire, de ce comité de gestion, sans approuver pour autant l'apparition d'une délibération qui a deux ans de retard sur les exigences démocratiques et partenariales.

M. Millet-Barbé : Dès le départ, nous avons souhaité, lorsque l'ESCM a été créé, constituer un conseil de quartier pour justement promouvoir cette participation, à la fois des usagers, des associations et des institutionnels, à la définition des programmes d'animation et à la gestion globale de la structure, sachant que le conseil de quartier n'émettait bien entendu que des avis consultatifs, puisque ce qui est prévu (et parfaitement prévu par les textes), c'est que dès lors qu'un établissement est public (en l'occurrence, c'est le cas de l'ESCM de Bayonne), l'instance démocratique par excellence qui est appelée à se prononcer sur le contrat de projet et sur sa mise en œuvre, c'est le conseil municipal.

Par conséquent (vous avez été élus et nous avons été élus démocratiquement), chaque fois qu'il s'est agi de parler de l'ESCM dans sa programmation et ses incidences financières, il y a eu une délibération du conseil municipal. Donc, du côté de la démocratie, je crois qu'on ne pouvait pas faire mieux, il n'y a pas de problème. Simplement, on a voulu, avec le conseil de quartier, ramener les choses, en termes d'avis consultatifs, à l'échelle du quartier.

La démarche de participation citoyenne qui a été engagée a évidemment interrompu ce processus, ce qui est tout à fait normal car si nous avions maintenu le conseil de quartier dans les avis consultatifs qu'il pouvait émettre sur la gestion de l'ESCM, nous aurions probablement quelque part un peu « pipé les dés » de la démarche puisqu'on aurait modélisé quelque chose avant même que la démarche aille à son terme.

Nous avons donc effectivement suspendu ces travaux. Cela ne nous a pas empêché de continuer à travailler parce que nous avons un contrat de projet validé par le Conseil général et par la CAF et que nous n'avons pas eu d'interruption de financement de ces partenaires importants. Quand vous dites qu'aujourd'hui nous sommes en retard, non, Madame, nous avons notre agrément, il est toujours là, il arrive à terme fin 2010. Nous sommes en train, et nous avons déjà commencé depuis longtemps, de retravailler sur ce contrat de projet avec un comité d'usagers qui existe au sein de l'ESCM car il y a un comité d'usagers au sein de l'ESCM à l'heure actuelle, qui aura d'ailleurs une représentation dans le comité de gestion à hauteur de 4 postes.

Donc, nous avons continué et nous continuons à travailler, nous continuons à être financés, ce qui fait que nous n'avons pas été sanctionnés, que je sache. Or, il me semble bien que la CAF et le Conseil général répondent aussi à quelques obligations et s'ils avaient dû nous sanctionner, ils l'auraient fait depuis longtemps.

Nous rétablissons donc les choses avec un élément important, un conseil consultatif de gestion, sachant que le conseil municipal que nous constituons sera bien l'instance délibérative. Il n'y a donc aucun problème.

M. le Maire : Merci de ces précisions. J'observe d'ailleurs, Martine, que nous avons eu deux réunions récemment à la maison des associations, une à 15 heures, l'autre le soir, avec une grosse participation : participation des élus qui étaient présents, et du maire à 15 heures. Nous avons eu également la semaine dernière une réunion à Saint-Esprit, qui a fait le plein, pour parler de l'îlot Belfort et des différents projets sur Saint-Esprit. Vous savez, le contact avec la population ne me gêne pas beaucoup, et je vous dirai même que j'adore : cela se voit peut-être d'ailleurs. J'adore aller à la rencontre de mes concitoyens : on ne peut pas y aller tous les jours mais chaque fois qu'on en a l'opportunité, il y aura d'autres réunions dans d'autres quartiers d'ici la fin de l'année. On n'a pas à se cacher et on ne craint pas leurs avis, leurs propositions ou leurs critiques.

Donc, en termes de déontologie par rapport à la population, je crois sincèrement que nous sommes ouverts et accessibles, les uns et les autres, et que nous n'avons pas peur d'aller à sa rencontre. D'ailleurs, vous parliez des Hauts de Sainte-Croix : c'est un quartier qui m'intéresse tout particulièrement et il ne se passe pas une semaine sans que j'y aille une ou deux fois pour discuter avec des gens et leur demander leur avis. Je crois qu'on essaie, en fonction de son temps disponible, d'être au contact de la population, des réalités et d'apporter les services qu'attendent de nous ceux qui ont voté pour nous et ceux qui n'ont pas voté pour nous mais qui sont des citoyens bayonnais aussi respectables que les autres. C'est dans cet esprit-là que nous travaillons, chère madame.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

O/J N° 11 - Muséum d'histoire naturelle – Enrichissement des collections - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Aquitaine

Mme Gibaud-Gentili : L'opération visée étant susceptible d'être soutenue financièrement par le Conseil régional d'Aquitaine au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées, je vous propose d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de ce partenaire potentiel au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Je crois qu'il y a eu des chiffres tout à fait remarquables sur la fréquentation cet été de la maison des Barthes et du muséum d'histoire naturelle ?

Mme Gibaud-Gentili : Oui, les chiffres sont excellents ; et surtout, le retour des gens qui visitent nous intéresse beaucoup parce qu'on pourrait penser qu'une fois qu'ils ont visité le muséum, ils s'en vont : non, ils reviennent dans la maison des Barthes, parlent avec les agents d'accueil et nous expliquent pourquoi ils ont apprécié. Et petite satisfaction aussi, je pense, pour la ville de Bayonne, le Pays basque magazine de ce trimestre-ci consacre 8 pages au muséum d'histoire naturelle de Bayonne.

M. le Maire : On va vous en mettre une photocopie couleur dans vos casiers.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 - Plaine d'Ansot - Aménagement de la Ferme Uhaldia – Convention financière avec la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz

Mme Gibaud-Gentili : L'opération visée est soutenue par la CABAB à hauteur de 100 000 €. Je vous propose d'approuver les termes de la convention définissant les modalités de cette participation financière et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Je l'ai dit et je le répète, on ne démarrera la réhabilitation de cette ferme que dans la mesure où le plan de financement sera verrouillé. Il y en a pour 500 000 € et il n'est pas question de se retrouver à la sortie avec 200 000 ou 300 000 € qu'on attendait et qu'on n'a pas eus.

Quand on aura un plan solide, approuvé par écrit, on ira sur cette affaire-là : c'est quand même la dernière étape qui était prévue dans le cadre de l'aménagement de la plaine d'Ansot. Il n'y a pas le feu aux écuries, si ce n'est pas cette année, ce sera l'an prochain ; si on peut faire de la culture biologique, on le fait, si ce n'est pas le cas, on attend.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

O/J N° 13 - Travaux de requalification de la rue des Basques – Autorisation de dépôt de la demande de permis d'aménager

M. Labayle : Dans le respect de son Plan de Mise en Valeur et de Sauvegarde de son patrimoine, la Ville souhaite requalifier la rue des Basques à l'image des aménagements déjà réalisés sur le plateau piétonnier (que vous connaissez). Je vous propose, en conséquence, d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis d'aménager correspondante, les travaux d'aménagement du sol étant prévus début 2011, tandis que la Communauté d'agglomération procèdera pour sa part, durant le dernier trimestre de cette année, à des travaux de remplacement de son réseau d'assainissement unitaire.

M. le Maire : Il y a des travaux qui ont déjà commencé. Jusqu'à la fin de l'année, il s'agit de travaux de remplacement de réseaux qui sont extrêmement anciens à la rue des Basques, vous vous en doutez. Ensuite, on prend le relais, après les fêtes de Noël, pour aménager la rue des Basques exactement comme l'a été la rue d'Espagne. On a aménagé le franchissement de la voie Tour-de-Sault où nous avons le parking. Vous avez bien compris que l'objectif est de passer par la rue des Basques et de faire de cette rue le lieu naturel de cheminement entre les halles, la rue Poissonnerie, la rue de la Salie et le parking Tour-de-Sault, qui est un parking parfaitement bien placé pour desservir tout ce quartier.

Les travaux seront réalisés à la fin du printemps 2011.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 - Aménagement de la place du Marquisat, boulevard Jean d'Amou – Avenant n° 2 à la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz

Mme Salducci : Par délibérations en date des 25 octobre 2007 et 22 octobre 2010, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer successivement la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz concernant la participation financière de cette dernière aux travaux d'aménagement de la place publique dite du « Marquisat », à hauteur de 94 900 €, puis l'avenant n° 1 permettant de prolonger la durée de ladite convention d'un an.

Les travaux n'étant pas encore achevés à ce jour (il reste à effectuer des prestations de plantation d'arbres qui ne peuvent être réalisées que l'hiver prochain) et le terme de la convention étant fixé au 23 novembre 2010, il est nécessaire de proroger sa durée d'un an. Le présent avenant n° 2, qui vous est soumis ce jour, remplace l'avenant n° 1 devenu caduc. Il proroge le terme de la convention initiale de deux ans, le portant ainsi au 23 novembre 2011.

Je vous propose d'approuver les dispositions de cet avenant n° 2 à la convention financière avec la communauté d'agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - Convention d'occupation du domaine privé de la Ville consentie à GrDF, lieu-dit « la Pièce Noyée »

Mme Darmendrail : Dans le cadre du développement et du maillage du réseau GrDF, des ouvrages de distribution publique de gaz vont être réalisés lieu-dit « la Pièce Noyée ». Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer avec GrDF la convention d'occupation correspondante, dans les conditions décrites en note de synthèse.

Il me plaît de rappeler aux Bayonnais que se trouvait sur ce lieu un bastion entouré d'eau, avant le remblaiement.

M. le Maire : C'est bien, vous connaissez toute l'histoire de votre quartier.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 - Enfouissement d'une ligne électrique avenue Jean Molinié – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux

M. Labayle : Dans le cadre de la requalification de l'avenue Jean Molinié, la Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique basse tension et de l'ensemble des réseaux existant sous les supports ErDF. Je vous propose donc de décider de procéder aux travaux désignés et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération tels que présentés en note de synthèse et d'accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux.

M. le Maire : Je veux préciser à ce sujet que nous avons complètement refait cette année la rue Cardinal Lavigerie, avec enfouissement des réseaux et nouvel éclairage : on voit d'ailleurs le résultat sur le plan esthétique, qui n'a rien à voir avec ce que nous avons ailleurs. Nous continuons par l'avenue Jean Molinié, l'avenue Anne de Neubourg, la rue Deluc. Ainsi, en partant des Allées Paulmy jusqu'aux arènes, chaque année, nous aurons un plan pluriannuel de rénovation des chaussées, voiries, trottoirs du quartier, avec un enfouissement des réseaux parce qu'esthétiquement parlant, sincèrement, dans un quartier qui se dit résidentiel, ce n'est pas très élégant de voir des fils qui s'entrecroisent dans le ciel.

C'est également une sécurisation que d'enfouir ces lignes électriques au lieu de les avoir au-dessus de nos têtes. Par ailleurs, il faut savoir que nous avons adhéré au Syndicat d'électrification départemental et que nous avons droit à des subventions par rapport à l'enfouissement de ces réseaux, ce qui n'était pas le cas autrefois.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 – Redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. Labayle : L'adhésion de la Ville au SDEPA a rendu caduque la convention spécifique avec ErDF qui régissait le régime d'autorisation d'occupation de la voirie par les câbles électriques et des redevances associées. Je vous propose donc de fixer dorénavant la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, suivant les modalités détaillées en note de synthèse, sur lesquelles j'attire fermement votre attention en vous lisant l'équation : $R_{2010} = (0,534 \times 45\,696 - 4\,253) \times 1,1773 = 23\,721 \text{ €}$.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 18 - Prestations diverses de propreté urbaine – Autorisation de signature des marchés

M. Escapil-Inchauspé : Afin de répondre aux besoins en matière de ramassage des déchets, de nettoyage des espaces publics, de décapage des sols et de lutte anti-graffiti, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à bons de commande d'une durée de 5 ans décrits en note de synthèse.

Puisque la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 octobre, les entreprises retenues ne figurent pas, bien sûr, dans la note de synthèse ; j'indique simplement les attributaires de chaque lot. Pour le lot n° 1, c'est l'entreprise Nettoyage 2064 qui a été retenue ; pour le lot n° 2 : Viatech SAS ; pour le lot n° 3 : HTP SAS.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 19 - Fourniture de matériel pour le contrôle d'accès des zones piétonnes – Avenant n° 2 au marché conclu avec la société Sagem Communications

M. Labayle : Afin de prendre en compte la modification du cocontractant de la Ville dans le marché visé suite à un transfert d'activités entre sociétés, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES 2010

O/J N° 20 - Hébergement des intervenants au lycée Louis de Foix - Avenant au contrat de travail de Mme Porco

M. Jaussaud : En raison des missions supplémentaires confiées à Mme Porco, je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant modifiant son contrat de travail dans les conditions décrites en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

O/J N° 21 - Subvention de fonctionnement du FISAC – Reversement à l'Union Commerciale

Mme Demont : Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe du reversement par la Ville à l'Union Commerciale de la subvention du FISAC correspondant aux dépenses éligibles réalisées, dans la limite de 14 600 €, et ce au vu des justificatifs présentés par l'association.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 22 - Admissions en non-valeurs pour le budget annexe de l'eau

M. Soroste : Je vous propose d'approuver les admissions en non-valeurs telles que présentées en note de synthèse, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait à M. le Trésorier municipal de faire toute diligence pour obtenir leur paiement. De 2001 à 2010, cela fait un total de 37 546 €.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 23 - Stationnement – Compte-rendu financier pour l'année 2009

M. Soroste : Le conseil municipal est appelé à prendre connaissance de ce compte-rendu tel que présenté dans la note de synthèse. Il permet de donner une vision synthétique de cette activité, ventilée sur le plan comptable entre le budget principal et un budget annexe, en raison de l'assujettissement à la T.V.A. d'une partie des recettes. L'équilibre financier de cette activité est satisfaisant, alors que d'importants investissements nouveaux sont programmés avec la construction du parc Belfort et la requalification du parc Paulmy, ces deux opérations devant débiter en 2011 pour participer à l'amélioration de l'offre de stationnement à Bayonne.

Pas de vote.

FONCIER

O/J N° 24 - Projet « Rive droite de l'Adour – pôle d'échanges multimodal » - Cession de l'immeuble des 16 et 17 quai de Lesseps, au profit de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Pays Basque

M. Gouffrant : Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les documents permettant de concrétiser la cession visée au prix de 411 612 €, avec l'EPFL du Pays Basque, chargé d'assurer la maîtrise foncière des biens situés dans le périmètre de l'opération.

M. le Maire : C'est un immeuble que nous avons acheté il y a plusieurs années, dans lequel il y avait l'association Labo et l'ASFO. Aujourd'hui, c'est l'EPFL qui nous rachète ce bâtiment pour 411 612 €.

M. Bergé : J'étais dans la salle, vendredi dernier, à l'école Jules-Ferry, à Saint-Esprit, à l'occasion de la réunion publique que vous animiez pour présenter le projet de l'îlot de Belfort. J'ai bien remarqué les compliments que vous avez faits à l'adresse des spiritains et sur leur légendaire amabilité ; vous permettrez que j'en prenne un peu pour moi également.

M. le Maire : Vous étiez compris dans le compliment parce que votre présence n'est pas passée inaperçue, mon cher.

M. Bergé : Je n'en doutais pas.

Le pôle multimodal, tout le monde en parle mais personne ne le voit ; une représentante des assemblées de secteurs, à l'occasion de cette réunion publique, manifestait un vif désir, tout à fait compréhensible, d'être associée à ce projet et de ne pas avoir à adouber un projet auquel la population n'aurait pas été associée. Il est vrai que le dossier est délicat et déterminant. Pourquoi ?

Premièrement, car ce projet est intimement lié à l'arrivée de la LGV en Pays basque. La gare de Bayonne aura une place majeure dans l'organisation des transports à l'échelle de notre territoire. Elle constituera un maillon fort dans le réseau de cabotage de Bordeaux à la frontière, mais également au-delà, avec des interconnexions TGV-TERGV-TER, mais elle sera également gare du dispositif Sud-Europe Atlantique, le défi à ce niveau consistant à assurer une desserte optimale de la gare de Bayonne par les trains à grande vitesse.

A ce titre, les déclarations de Jean Louis Borloo viennent semer le doute dans les esprits de nos concitoyens.

M. le Maire : Pas tous.

M. Bergé : Votre famille politique et des membres du gouvernement, à plusieurs reprises, sont venus louvoyer sur ce dossier, ô combien délicat mais stratégique pour notre territoire. Je tiens cependant à souligner le soutien de votre majorité municipale et de la communauté d'agglomération au projet GPSO ainsi que votre engagement personnel pour que ce dossier avance. Vous ne pouvez être responsable de l'ensemble des déclarations de vos amis politique mais M. Borloo, dont vous vous déclarez très proche, aurait pu éviter de venir rajouter de la cacophonie à un dossier pour lequel la responsabilité

politique nous ordonne d'avancer sereinement dans l'objectif d'assurer un développement durable de nos territoires et une transparence envers les populations impactées, à titre positif mais également négatif.

La région Aquitaine en a pris toute la mesure et la communauté d'agglomération également. A ce titre et revenant sur les délibérations antérieures concernant ce dossier, notre groupe a toujours attentivement suivi la démarche. Nous nous abstenions en mai 2008 quant à la commande municipale de l'étude AREP (la phase 1), alors que nous votions le passage en maîtrise d'ouvrage « CABAB » en août 2009. Ce vote souligne bien que ce projet n'est pas uniquement un projet municipal urbain mais un projet stratégique dans, non pas ce que sera le quartier Saint-Esprit dans 10 ans, non pas ce que sera la ville de Bayonne, mais ce que sera notre agglomération et le Sud-Aquitaine.

Les élus responsables de cette assemblée, mais également de l'agglomération, du département et de la région, doivent aujourd'hui travailler main dans la main pour construire un projet humain pour nos populations et ambitieux pour nos territoires. L'ambition est à coup sûr le défi de l'intermodalité, l'humain est le défi de l'aménagement, voire de la création d'un nouveau quartier. Je suis de près le dossier Euratlantique et comme à Bordeaux, ce projet devra être un projet de déplacement, mais aussi un projet économique, un projet d'habitat et un projet culturel.

L'avenir de Bayonne et de l'agglomération est intimement lié à ce projet. Vous savez que notre groupe s'inscrit pour l'avenir de notre ville, nous voterons donc bien évidemment pour cette délibération.

M. le Maire : Je n'ai pas de commentaires à faire, on est d'accord. D'ailleurs, le président Rousset, avec qui j'ai parlé encore avant-hier, soutient ce projet, qu'il porte en Aquitaine, et personne ne lui conteste ce rôle de leader incontestable. Cela ne l'a quand même pas empêché d'être élu brillamment aux élections régionales. S'il existe des gens qui sont contre, ils ne sont pas majoritaires, parce qu'on parle toujours de ceux qui sont contre et jamais de ceux qui sont pour. Le président Rousset sait très bien que nous nous sommes toujours positionnés très clairement, que ce soit ici ou à la communauté d'agglomération.

Pour ce qui est des déclarations de M. Borloo, parlant de la ligne saturée, on peut dire qu'on joue sur les mots parce qu'il y en a pour qui la ligne sera saturée en 2020 et d'autres en 2050 ou 2060.

Je ne vais pas entrer dans ce débat. Ce que je peux vous dire, c'est que le dossier (on en a discuté avec Alain Rousset) suit son cours, qu'ils vont signer à Toulouse sur l'avancée du projet et les études : donc, le projet ne subit pas de retard. On est, entre Bayonne et la frontière, dans un couloir de 1 000 mètres, il faut arriver à le resserrer à 500 mètres, ceci avant la fin du 1^{er} trimestre 2011 et pour ceci, il faut faire un certain nombre d'investigations géologiques qui vont permettre de voir par où on peut passer parce que, bien entendu, le but est de passer.

Pour ce qui est des déclarations de Jean-Louis Borloo, il y en a une autre qui nous concerne, dont on n'a pas fait assez état à mon avis et qui rejoint tout à fait ce que dit Alain Rousset et ce que nous disons. C'est d'abord, qu'il faut qu'on ait cette voie et ensuite, qu'on ne peut pas faire n'importe quoi au niveau du Pays basque, que l'environnement doit être préservé, qu'il faut enfouir cette ligne le plus possible et que si cela coûte plus cher, cela coûtera plus cher : c'est exactement ce qu'a dit Jean-Louis

Borloo à Bordeaux, rejoignant ce que nous disons, aussi bien Alain Rousset que moi et quelques autres concernés.

Il y a des gens qui sont pour ; personnellement, je respecte les gens qui sont contre, quelles que soient leurs raisons : ils sont honnêtes, très probablement. Il n'y a pas de raison que, nous qui sommes pour, ne soyons pas honnêtes et sincères comme eux par rapport à un projet d'infrastructure qui me paraît indispensable pour les années qui viennent. Je vous le dis comme je le pense.

Nous sommes donc tout à fait d'accord, mon cher Mathieu Bergé, comme nous le sommes avec Alain Rousset. Il sait qu'il peut compter sur nous, nous nous sommes déjà positionnés pour les financements à la CABAB et nous allons suivre l'évolution de ce projet avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Mme Pibouleau-Blain : Vous le savez, M. le Maire, je le dis en préambule, je ne suis pas d'accord avec ce projet et je ne suis pas d'accord, loin de Bordeaux, avec le gros projet d'organisation d'intérêt national qui asséchera notre territoire : je n'ai pas la même analyse que celle qui est développée ici. Je pense qu'au contraire, nous avons des tas d'emplois qui vont partir parce que tout le tertiaire est prévu autour de la gare Saint-Jean. La LGV est voulue à Bordeaux par Rousset et par Juppé pour cette métropole. Je n'y suis pas favorable.

Par ailleurs, je vais juste dire un petit mot concernant la gare et le quai de Lesseps, pour cette délibération. Je m'étonne, M. le Maire, que vous continuiez à utiliser le titre pôle d'échange multimodal lorsque vous parlez en fait du quai de Lesseps, d'une vaste opération immobilière qui sera faite le long de l'Adour. Que ce soit dans les communications publiques de RFF ou dans celles de la CABAB, encore plus vagues, le projet de gare nouvelle à Bayonne n'apparaît plus vraiment à l'ordre du jour.

En effet, sur les derniers tracés, une licorne, c'est-à-dire une pointe reliant la future et hypothétique LGV 2020 à la gare actuelle de Bayonne, existe. Une licorne apparaît...

M. le Maire : C'est quoi, excusez-moi ?

Mme Pibouleau-Blain : Vous n'avez pas donné ce nom lors de la réunion publique de l'îlot Belfort. C'est ainsi que cela s'appelle : c'est la pointe qui se dégage de la ligne du tracé LGV pour rejoindre des gares existantes.

M. le Maire : Nous, on appelle cela une gare en crochet.

Mme Pibouleau-Blain : Donc, une licorne sur les tout derniers tracés, sur les tout derniers développements, apparaît, avec une gare nouvelle qui, elle, se trouve à Saint-Geours-de-Maremne et dernièrement, nous parlons d'une desserte légère qui peut-être se ferait vers Ustaritz : ce sont les dernières nouvelles.

M. le Maire : Je vous écoute attentivement mais je souris parce que vous en savez beaucoup plus que moi, et même plus que Mathieu Bergé et Alain Rousset.

Mme Pibouleau-Blain : Peut-être, c'est possible.

Donc, la licorne en question n'est pas sans intérêt pour ce projet. Elle nécessite 17 minutes de liaison aller-retour pour raccorder Bayonne au tracé LGV (cela a du sens,

17 minutes ?), ce qui fait un trafic largement dégonflé par rapport à ce que vous annoncez, par rapport à ce que vous dites, par rapport à celui annoncé également par RFF. Un tiers des TGV ne passera d'ailleurs pas à Bayonne, cela est déjà décidé. Quant aux deux autres tiers, ce sont les derniers chiffres RFF, il y aura aussi des arrêts à Mont-de-Marsan...

M. le Maire : Oh, oh !

Mme Pibouleau-Blain : Je continue, Monsieur ?

M. le Maire : Oui, je vous écoute, mais enfin, j'ai du mérite.

Mme Pibouleau-Blain : J'ai du mal à accepter cela, Monsieur, je peux avoir d'autres sources que les vôtres.

M. le Maire : Celle-là, excusez-moi, vient du ministère.

Mme Pibouleau-Blain : Peut-être que les miennes viennent de là aussi.

M. le Maire : du 27 septembre.

Mme Pibouleau-Blain : Eh bien, les miennes sont d'octobre.

M. le Maire : Il y a une taupe au ministère, mon cher Mathieu, on va enquêter.

Mme Pibouleau-Blain : Est-ce que je peux continuer ?

M. le Maire : Oui, Madame, mais votre intervention prête à des commentaires, vous ne pouvez pas y échapper.

Mme Pibouleau-Blain : Ecoutez, qu'on ne soit pas d'accord sur une configuration, on verra bien, Monsieur.

Donc, un tiers n'y passera pas, ne s'arrêtera pas à Bayonne, parce que sinon ce n'est plus une ligne rapide, et les deux autres tiers feront aussi des arrêts à Mont-de-Marsan et à Dax. Au total, avec toutes les haltes diverses, un certain nombre de ces trains qui ne viendront pas à Bayonne ne feront gagner que 4 minutes : je tenais à le dire. C'est un chiffre qui a été fait également par les cabinets d'études. Quant à la saturation en 2050, deux cabinets d'études indépendants l'ont confirmée.

Le projet multimodal reste par ailleurs très nébuleux. Comme nous avons pu l'entendre dans vos propos, moi aussi j'étais à la réunion publique sur l'îlot Belfort. L'explicitation du projet global d'urbanisme et de transport sur Saint-Esprit a été réclamée par les habitants (et là, c'est de l'humain dont on parle). Vous avez parlé de relogement à peu près équivalent à Saint-Esprit, en réponse à une habitante du quai de Lesseps : cela ne convient pas, et c'est d'autant moins acceptable que rien ne le justifie aujourd'hui par rapport à la LGV.

Il serait temps d'appeler un chat un chat et de faire part de votre projet immobilier : c'est le vrai projet, le projet de mettre les promoteurs sur le bord de l'Adour (il n'y a pas besoin de parler pour le moment de gare multimodale, il suffirait de parler des bords de l'Adour), qui, nous l'avons bien compris, ne sera pas un modèle de mixité sociale. Il serait temps

de le présenter aux populations et aux élus, qui pensent que votre volonté est d'en faire le boulevard des promoteurs (je l'ai déjà dit à d'autres conseils municipaux), en prenant prétexte d'une fantomatique venue de LGV à Bayonne. Quai de Lesseps, ce sont des humains qui vivent aujourd'hui et qui sont déstabilisés par ce qu'ils appellent des rumeurs. Ils aimeraient qu'elles cessent.

M. le Maire : Je ne vais pas vous répondre, Madame...

Mme Pibouleau-Blain : Non, mais vous m'avez déjà répondu.

M. le Maire : Vous m'avez sorti vos informations. Moi, je continue à travailler sur ce projet, sereinement. Je n'apprécie pas beaucoup votre appréciation que je veux livrer le quai de Lesseps aux promoteurs, Madame. Je m'excuse mais je ne le prends pas très, très bien. Vous pouvez rentrer cela dans la poche parce que je n'ai jamais rien donné aux promoteurs dans cette ville et je ne vais pas commencer demain.

Par ailleurs, on est dans un périmètre de projet, on ne sait même pas exactement où sera la gare. On sait qu'il y aura une infrastructure, qu'il faudra un endroit pour les voitures, un endroit pour les bus urbains, un endroit pour les bus interurbains parce que c'est un pôle multimodal. Il est prévu qu'il y aura, autour de 2020, 4 millions de voyageurs au lieu d'un million aujourd'hui et il faudra bien que cela fonctionne.

Dernière des choses, sur le foncier qui restera à la fin de l'opération, on pourra voir ce qu'on peut faire en termes d'aménagement urbain.

Vous commencez par la fin. Je suis bien obligé de remettre les choses en perspective, telles qu'elles se passent. Vos élucubrations vous appartiennent, je les respecte. Moi, je suis le dossier, pas à pas, au quotidien ; je rencontre M. Maudet régulièrement (c'est facile parce qu'il vit à Bayonne).

Vous avez vos sources, nous avons les nôtres ; j'ai travaillé plusieurs fois avec Mme la médiatrice, qui a fait un très bon travail sur ce projet. Si, moi, député-maire et président de la communauté d'agglomération, je ne suis pas au courant et que vous en savez plus que moi, il se passe quelque chose que je ne comprends pas.

Ceci étant, je respecte votre position mais je tenais à apporter ces précisions parce que je ne peux pas laisser dire n'importe quoi sur un sujet aussi important et laisser affoler nos concitoyens alors qu'au contraire, il faut s'attacher à les rassurer et leur expliquer que c'est une formidable opportunité pour le quartier Saint-Esprit, et non une crainte, comme vous le dites, de voir le quartier disparaître.

Mme Bisauta : Je vais voter pour la délibération mais, rassurez-moi, je ne vote pas pour les lignes nouvelles !

M. le Maire : Non, non, on connaît votre position, on la respecte.

C'est l'achat d'un immeuble qui nous appartient, dans le périmètre du projet. De toute façon, l'aménagement du quai de Lesseps était...

Mme Bisauta : Si on reste sur les voies anciennes, le problème ne se pose pas, la gare de Bayonne va continuer à exister. Le train à grande vitesse arrivera là.

M. le Maire : Voyons le pire. Il n'y a plus de LGV à Bayonne : est-ce que le quai de Lesseps va rester en l'état ? C'est tout. C'est un immeuble qu'on a acheté il y a 10 ans pour requalifier le quai de Lesseps. Qu'il y ait une LGV ou pas, il faudra le faire de toute façon, on ne peut pas rester dans cette situation.

M. Bergé : On sait que Martine Bisauta est experte en dossiers, elle ne va donc quand même pas jouer la naïveté sur ce dossier. L'étude AREP, depuis qu'elle est passée en maîtrise d'ouvrage de la CABAB, c'est bien pour intégrer les bords à quais susceptibles d'accueillir justement la ligne à grande vitesse. Donc, à partir du moment où on continue à voter maintenant des aménagements, des achats de foncier, des transferts de foncier pour tout le pôle multimodal, c'est que c'est bien intégré dans les études dès aujourd'hui.

Mais Martine Bisauta a le droit d'être contre le projet, je n'ai aucun problème par rapport à cela. Simplement, ne tombons pas non plus dans l'angélisme et la naïveté : nous devons avoir un discours serein et de vérité avec nos concitoyens, ce que vous avez fait et que j'ai reconnu, ce que je tiens à faire également parce que l'avenir du quartier Saint-Esprit, de Bayonne, de l'agglomération et du sud Aquitaine est lié à ce projet d'intermodalité. Comme je le précisais dans mon intervention, nous avons à faire à un projet de déplacement, mais également humain, et culturel puisque évidemment les emprises foncières vont peut-être nous permettre de développer des activités culturelles dans ce quartier de la gare de Bayonne.

C'est donc un projet très ambitieux et peut-être même qu'un jour nous nous affronterons, projet contre projet, sur l'aménagement de Saint-Esprit.

M. le Maire : C'est un aménagement urbain, à l'horizon dans 10 ans.

Mme Bisauta : J'ai voulu faire une petite boutade mais là, je sens qu'il faut qu'on précise : l'opposition n'est pas l'opposition à la grande vitesse, même si j'ai quelques doutes là-dessus ; c'est une opposition complète à la voie nouvelle. Mais si on suit le discours que nous sommes quelques-uns à tenir, à savoir que la LGV arriverait et qu'on améliorerait les voies existantes, ce que nous soutenons, bien entendu cette ligne à grande vitesse arriverait encore plus dans la gare de Bayonne puisqu'il n'y aurait pas de voies nouvelles, et poursuivrait sur des voies existantes améliorées.

Donc, pour moi, le pôle multimodal doit se mettre en place : c'est là qu'il y aura les bus et les possibilités de changer de TER. Nous ne sommes pas d'accord sur ce dossier mais, moi, je ne suis pas du tout gênée par l'aménagement de l'espace. Qu'il se fasse voie nouvelle ou amélioration des voies anciennes, la gare de Bayonne et le quartier Saint-Esprit sont entièrement concernés.

Je faisais une boutade mais là, comme je sens qu'il y a autre chose qui vient derrière, je précise complètement ma position, qui est celle aussi de Bernard Causse.

M. le Maire : Mais, Martine, l'intervention de Mathieu, qui est un petit espiègle, malin, et on lui pardonne parce qu'il est très jeune, visait à te faire sortir un petit peu de tes gonds, ce que tu n'as pas fait et je t'en remercie. C'est un petit coup de griffe gentil, pas très méchant, avec le sourire.

M. Bergé : Exactement.

M. le Maire : C'est un peu de politique.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

O/J N° 25 - Convention de mise à disposition de bâtiments modulaires au profit de l'association Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre Ville

M. Millet-Barbé : Les travaux de restructuration des locaux de la MVC nécessitent le transfert temporaire des activités de celle-ci dans des bâtiments modulaires mis à disposition par la Ville. Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dans les conditions décrites en note de synthèse.

Mme Capdevielle : Nous allons vous proposer une nouvelle rédaction sur le fond de cette délibération 25, avec quelques rectificatifs.

M. le Maire : Elle est très bien, cette délibération !

Mme Capdevielle : Non parce qu'en fait, quand on regarde l'annexe, soit c'est une erreur, ce que je ne crois pas, soit je pense que la page 3, dans son article 4, prévoyait effectivement que la présente convention de mise à disposition serait consentie à titre gratuit. J'ai une imprimante couleur et j'ai vu qu'il était noté en noir que ce serait à titre gratuit et en bleu que le bénéficiaire participerait à hauteur de 38 000 € aux frais d'acquisition des bâtiments modulaires : c'est ce qu'il y a dans la convention.

Cela m'amène, si vous le souhaitez, vous l'avez déjà fait pour la salle Albizia, vous n'êtes pas mauvais garçon, je crois que quand vous vous rendez compte que vous êtes allé un peu trop loin...

M. le Maire : Je suis grossier et vulgaire mais pas mauvais garçon, je vous remercie ; je m'améliore et j'ai encore des perspectives à mon âge.

Mme Capdevielle : En plus, il vous est arrivé il n'y a pas longtemps encore, s'agissant des tarifs de la salle Albizia, de vous rendre compte vous-même qu'ils étaient un peu prohibitifs et vous êtes revenu à un meilleur examen.

Là, je vais vous expliquer un petit peu pourquoi, pour vous aider dans la rédaction :

« Par convention de mise à disposition en date du 9 avril 2001, la Maison de la Vie Citoyenne Centre-ville a été autorisée par la commune de Bayonne à occuper l'ensemble des locaux sis rue Georges Bergès en vue de lui permettre de remplir les missions socioculturelles et de loisirs du quartier qui lui ont été confiées.

Les locaux concernés vont faire l'objet d'importants travaux de restructuration.

C'est la raison pour laquelle les activités de la M.V.C. du centre-ville seront relocalisées pendant la durée des travaux (évaluée à 14 mois) dans des bâtiments modulaires (autrefois on appelait cela des préfabriqués), d'une surface d'environ 211 m², installés par la ville sur le boulo-drome (à proximité immédiate des bâtiments existants).

Cette superficie étant insuffisante pour le maintien des activités, il sera proposé à la M.V.C. l'utilisation de l'Espace Chabaud voisin et/ou celle du gymnase des Arènes.

L'administration de la M.V.C. bénéficie déjà de locaux appartenant à la CABAB, situés au 47 Allées Marines et mis à disposition à titre gratuit.

La M.V.C. Bayonne centre-ville a été très patiente et très conciliante pour trouver avec la ville de Bayonne des solutions au maintien de ses activités.

L'article 4 de la convention sera donc ainsi rédigé (tel que vous l'aviez d'ailleurs initialement prévu) :

Article 4 : conditions financières

1/ Prix

La présente convention de mise à disposition sera consentie à titre gratuit compte tenu du rôle social de la Maison de la Vie Citoyenne, la commune de Bayonne souhaitant maintenir les activités de la M.V.C. dans le centre-ville de Bayonne pendant la durée des travaux de restructuration. »

Si vous nous demandez d'autoriser la signature de cette convention mettant à disposition ces bâtiments modulaires au profit de la M.V.C. à titre gratuit, nous votons pour cette délibération.

Si, par contre, vous décidez que c'est aux usagers de payer cette location alors que c'est la ville qui est maître d'ouvrage, on ne peut que voter contre parce que, très franchement, nous avons appris très récemment que le coût de ces bâtiments serait de 120 000 €. La Ville va donc participer pour un quart et la CAF pour un quart.

M. le Maire : Un tiers.

Mme Capdevielle : Il semblerait que le Conseil général se dégage de cette participation alors qu'il devait participer. Mme Larran-Lange, lorsqu'elle a été interrogée, a dit qu'elle demanderait aux services : elle n'a pas compris que c'étaient les politiques qui prenaient les décisions, mais cela est encore autre chose, c'est le problème de Mme Larran-Lange.

M. le Maire : Respectez les absents.

Mme Capdevielle : Mais bien sûr. Par contre, ce qui n'est pas correct, c'est de demander à des usagers d'une maison de la vie citoyenne, qui fait un travail extraordinaire, qui pratique la mixité sociale, de participer à la location de ces bâtiments. Compte tenu du nombre d'années qui ont été attendues, du travail qui est fait par cette MVC, de la mixité générationnelle, de la mixité sociale, de l'effort fait pour le maintien des activités, franchement, alors que dans ce quartier on a relogé une Peña taurine à grands frais, aller faire participer, pour 30 000 €, à la location de bâtiments... Finalement, qui va payer ? Ce sont les usagers...

M. le Maire : Non, c'est là que vous vous enflamez.

Mme Capdevielle : C'est la MVC, sur ses fonds propres, qui va devoir financer cette location alors que dans n'importe quelle autre opération de ce type, vu l'objet social de la structure en question... Et c'est là qu'on voit la différence entre une politique municipale de droite et de gauche.

M. le Maire : Nous y voilà. Bien sûr, c'est la révélation.

Mme Capdevielle : Ce n'est pas du tout la révélation.

M. le Maire : On dépense 1 M€ pour réhabiliter la maison.

Mme Capdevielle : Mais c'est normal.

M. le Maire : Bien sûr, tout est normal. On dépense quand même de l'argent pour les Algeco.

Mme Capdevielle : Mais on doit les reloger.

M. le Maire : Les fonds propres de cette association, c'est de l'argent public, c'est nous qui l'avons mis.

M. Millet-Barbé : Madame, si vous permettez que j'intervienne, parce que c'est un dossier que je connais quand même particulièrement bien.

Soyons très clairs : il est question effectivement d'Algeco parce que nous n'avons pas d'autres solutions ; on en a évidemment cherché pour essayer de diminuer la facture de tout le monde dans cette affaire.

En ce qui concerne les fonds propres dont vous parlez : la participation de l'association à cette opération de location, elle ne provient pas du tout des usagers. Les usagers, en termes de cotisations, cela représente 7 % de l'ensemble du budget de l'association. La participation vient d'excédents antérieurs sur fonds publics versés par la Ville, par la CAF, par le Conseil général...

Lorsque nous-mêmes avons abordé avec eux, en conseil d'administration, la question d'une participation à la subvention, jamais ils n'ont dit que c'était inouï et que ce n'était pas possible ; au contraire, ils savent qu'ils disposent aujourd'hui de fonds propres suffisamment conséquents pour faire face à cette dépense et ils trouvent normal que s'agissant de fonds publics, on vienne « diminuer » la charge pour la CAF et pour la Ville, et pour le Conseil général aussi (mais il s'avère qu'il ne participe plus).

M. le Maire : Ce n'est pas encore bouclé.

M. Millet-Barbé : Oui, c'est toujours en négociation, d'autant qu'en toile de fond, il y a également l'affaire de Cam-de-Prats qui doit être négociée avec le Conseil général.

Donc, il est normal que l'association, financée quasiment à 100 % sur des fonds publics, reconnaisse sa participation à l'effort qui est fait avec un fonds de roulement de cette nature.

M. le Maire : Vous posez des problèmes là où eux-mêmes ne les ont pas soulevés.

M. Millet-Barbé : Absolument.

M. le Maire : Cela flaire bon les élections cantonales sur le quartier.

Mme Capdevielle : Non.

M. le Maire : Madame, il y a 20 ans que je suis là-dedans, ne me prenez pas pour un imbécile !

Mme Capdevielle : Mais je ne vous prends pas du tout pour un imbécile. Simplement, je veux qu'on ait une explication à ce sujet. Vous n'avez pas donné le choix à la MVC, qui était un petit peu le couteau sous la gorge et elle n'a pas eu le choix effectivement.

Cette année, la MVC, qui a des finances difficiles et qui tient absolument à maintenir ses activités par rapport au quartier (et c'est grâce à cela qu'elle a des financements publics), a bénéficié, à titre exceptionnel cette année, d'une économie sur des charges salariales et ensuite d'un remboursement exceptionnel de l'Urssaf à la suite d'un congé de maternité. Cela n'a donc rien à voir avec des subventions ; simplement, ces 30 000 €, c'est une économie faite sur des charges salariales, j'ai regardé le budget.

M. Millet-Barbé : Lisez le bilan.

Mme Capdevielle : S'il vous plaît, M. Millet-Barbé, cela est votre choix politique.

M. le Maire : Arrêtez avec la politique. Quand on voit la politique sociale de la ville, arrêtez-vous un peu.

Mme Capdevielle : C'est pris sur le budget des salaires, c'est 30 000 € et il y aura ensuite des difficultés.

M. le Maire : C'est ridicule, je ne peux pas accepter ce que vous dites, c'est faux.

Mme Capdevielle : Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. le Maire : Depuis 20 ans que je suis là, citez-moi un jour où on a laissé en difficulté la M.V.C., on a toujours été là ; chaque fois qu'il a fallu abonder, on a abondé ; ils ont créé des emplois, on a payé. Alors, je vous prie, je n'accepte pas ce procès.

Mme Capdevielle : Simplement, cette association est logée à titre gratuit.

M. le Maire : Je ne l'accepte pas.

Mme Capdevielle : Il y a une convention normale à titre gratuit, on doit continuer à la loger à titre gratuit et pas la faire participer au loyer de ces Algeco.

M. le Maire : Bon, passons à autre chose.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé votent contre.

Adopté à la majorité.

O/J N° 26 - Convention de mise à disposition au profit de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour l'installation sur l'Hôtel de Ville d'une station de mesures de réception radioélectrique

Mme Bisauta : L'Etat a confié à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), la planification, la gestion et le contrôle des fréquences radioélectriques. Cet organisme qui réalise sur tout le territoire national des campagnes de mesures, ponctuelles ou régulières, des champs magnétiques, souhaite améliorer ses capacités de contrôle sur le territoire de la Ville de Bayonne. Il s'agit pour l'Agence de veiller au respect des bandes des fréquences attribuées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel aux chaînes de radio et de télévision et de limiter les interférences éventuelles. La qualité de réception des signaux par les administrés en sera ainsi améliorée.

La toiture terrasse de l'Hôtel de Ville permet l'installation d'une station dédiée à la réalisation de mesures de réception radioélectrique, cet équipement ne présentant aucun préjudice pour l'aspect extérieur du bâtiment et aucune nocivité radioélectrique, la station fonctionnant uniquement en réception. La consommation électrique, estimée à 1 € par campagne, sera à la charge de la Ville de Bayonne. Il est ainsi proposé de conclure à titre gratuit, une convention de mise à disposition au profit de l'ANFR, pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale des Fréquences, la convention ci-annexée, reprenant les conditions ci-dessus définies.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 27 - Acquisition à titre gratuit auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques de parcelles sises rue des Montagnards et avenue Vital Biraben

M. Labayle : Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec le Département, cette acquisition visant à améliorer la sécurité et à faciliter la desserte du collège Marracq par les bus scolaires.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - Hauts de Bayonne - Requalification des espaces publics du grand ensemble Breuer avenue de Jouandin - Acquisition à l'indivision Maze de parcelles sises avenue du 14 Avril

M. Labayle : En vue de réaménager le carrefour giratoire existant entre l'avenue du 14 Avril et l'avenue de Jouandin pour permettre notamment son raccordement direct avec l'avenue de Mounédé, des négociations amiables ont été engagées afin d'acquérir les emprises nécessaires. A l'issue de celles-ci, un accord est intervenu avec Mmes Maze et Viel dans les conditions décrites en note de synthèse. Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

M. le Maire : Il est évident que ce giratoire, qui a été dessiné par un tourmenté, avec les bus qui s'arrêtent dans le virage, dont l'accès est catastrophique, est à refaire. Il fallait pour cela des parcelles, qu'on a pu acquérir à l'amiable et nous allons, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics nord, le transformer complètement pour améliorer l'accès à l'avenue de Jouandin.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - Acquisition à la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz de la propriété SA Dussarat sise avenue Benjamin Gomez

M. Gouffrant : Dans le but de procéder à l'extension de son centre technique municipal, la Ville souhaite racheter la propriété en question à la CABAB. Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant de concrétiser ladite transaction dans les conditions décrites en note de synthèse et notamment pour le prix global de 1 817 933,50 €.

M. le Maire : C'est une délibération importante, pour une somme qui ne l'est pas moins. On me dit souvent que je vends des bijoux de famille. Je fais observer que j'en achète de temps en temps puisqu'en deux ans, nous avons acheté Cousseau, pour une somme encore un peu plus importante, pour y mettre les services techniques municipaux ; nous avons acheté la Banque de Biscaye pour 1,8 M€ et nous achetons aujourd'hui les Ets Dussarrat à Saint-Frédéric, tout cela pour améliorer la qualité, le confort, la fonctionnalité de nos services techniques. Ce sont des investissements pratiquement à hauteur de 6 M€ TTC.

Je tenais à le souligner parce que c'est quand même un effort conséquent pour faire en sorte que notre personnel travaille dans les meilleures conditions possibles.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 30 - Cession à la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz pour l'euro symbolique de parcelles sises chemin de Fraïs

M. Labayle : Dans le cadre d'une opération globale de démolition et de réaménagement du site de l'ancienne usine SAFAM par la CABAB, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la cession à la Communauté d'agglomération, pour l'euro symbolique, des parcelles qui sont sises chemin de Fraïs et qui représentent plus de 4 000 m².

M. le Maire : Aujourd'hui, la SAFAM, c'est 2,8 ha sur la commune de Bayonne. Vous connaissez la situation : la Communauté d'agglomération et Me Guérin, chargé de cette liquidation, sont tombés d'accord sur un prix. Il faut savoir qu'il y a une dépollution importante sur le terrain et qu'il y a également de l'amiante sur le long bâtiment : il faudra donc le démolir après l'avoir désamianté. Nous avons là la possibilité de récupérer un foncier qui nous sera utile mais avec, je le répète, cette dépollution qui va prendre du temps, qui va coûter de l'argent, raison pour laquelle nous avons négocié, pied à pied, avec Me Guérin pour ne pas surpayer un terrain, certes intéressant, bien placé, mais qui est quand même extrêmement pollué.

Nous sommes donc arrivés à un accord aujourd'hui. Il y a simplement encore des petites bisbilles entre notaires par rapport à des emprises ou des limites de propriété. Tout cela va se régler. Je pense qu'avant la fin de l'année, nous serons propriétaires du foncier de la SAFAM de Mousserolles, ce qui est une bonne chose pour nous tous.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

O/J N° 31 - Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux - Avenant n° 2 au marché Dalkia

M. Escapil-Inchauspé : Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant actant les travaux supplémentaires décrits en note de synthèse et entraînant une hausse de 0,25 % des prestations de base.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

O/J N° 32 - Convention de partenariat en matière de travaux de voirie entre la Ville de Bayonne et GrDF unité de réseau gaz Aquitaine

Mme Gibaud-Gentili : L'Etat a attiré l'attention des divers acteurs (exploitants de réseaux, entreprises, concessionnaires...) sur la sécurité des canalisations de distribution de gaz afin de faire diminuer les dommages occasionnés et leurs conséquences éventuelles. Dans ce cadre, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat en matière de travaux de voirie, avec GrDF Unité de réseau gaz Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 33 - Réseaux d'adduction - Travaux de renouvellement de canalisations 2009/2010 – Avenant n° 1 au marché passé avec le groupement d'entreprises Hiriart/Sogéa Sud-Ouest

M. Millet-Barbé : Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant, actant la baisse du nombre des heures d'insertion prévu au marché, modification décrite en note de synthèse et rendue nécessaire par une surestimation initiale des heures travaillées.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 34 - Adoption du nouveau règlement du service public de distribution d'eau potable de la ville de Bayonne

Mme Gibaud-Gentili : Le règlement du service public de distribution d'eau potable est un élément essentiel au bon fonctionnement du service car il définit les droits et obligations mutuels de ce dernier et de l'abonné au service. Guidée par un objectif d'amélioration continue, la Régie des eaux va s'engager en 2011 dans une nouvelle dynamique d'investissements et de service à l'utilisateur, ce qui l'amène aujourd'hui à proposer des évolutions de son règlement de service, modifié en 2004 pour la dernière fois. Il vous est donc proposé d'adopter le nouveau règlement du service public de distribution d'eau potable de la ville de Bayonne et d'approuver sa mise en application effective à compter du 1^{er} janvier 2011, après en avoir informé chaque usager.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 35 - Evolution de la part variable du prix du mètre cube d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2011

Mme Gibaud-Gentili : Le service public de l'eau potable doit être équilibré (budget annexe) et ce, dans un contexte économique de plus en plus tendu : baisse tendancielle régulière des mètres cubes facturés et charges essentiellement composées de coûts fixes, qui s'alourdissent avec le renforcement des exigences. Ainsi, la Régie des eaux doit mener, sur la période 2010-2020, un programme d'études et de travaux important et indispensable, tant pour protéger la ressource, sécuriser son transport et sa distribution et garantir un service de qualité. Evaluée à environ 23 M€ d'investissements, cette programmation rend nécessaire une évolution tarifaire qui portera sur la seule part variable du prix de l'eau, aujourd'hui fixée à 0,839 € HT le m³.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'adopter le nouveau tarif de la part variable d'un mètre cube d'eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2011, soit 1,069 € HT.

Mme Pibouleau-Blain : Je voulais simplement évoquer le paradoxe du fait qu'on choisit de financer la totalité du budget de l'eau par les recettes de facturation aux abonnés. Quand bien même ils font des efforts pour consommer moins d'eau, ce qui est tout de même ce que l'on demande, on considère donc que les recettes ne sont pas suffisantes et finalement, on les punit d'en moins consommer puisqu'on va augmenter la part, en proportion, des recettes qui manquent.

Je ne polémique pas là-dessus, je dis ce qu'il en est, c'est tout à fait cela. Je trouve que, franchement, là, on marche un peu sur la tête quand même puisqu'on demande aux gens d'être économes ; donc, effectivement, les foyers ont consommé moins et on va les punir en augmentant parce que les recettes sont insuffisantes. Moi, je ne suis pas favorable à cela : est-ce qu'on ne peut pas trouver une autre façon d'équilibrer les recettes ? Je pose simplement la question. Bien sûr, je n'ai pas les réponses, je n'ai pas compétence à cela mais si on n'équilibre qu'avec les recettes, on sera sans arrêt amené, effectivement, à augmenter, dans la mesure où les gens feront plus d'économies.

Je ne sais pas, je suis très gênée.

M. le Maire : On va essayer de vous répondre.

C'est une étude qu'on a lancée en s'appuyant avec un cabinet spécialisé pour faire le point de la situation de notre régie des eaux à ce jour, avec devant des perspectives indispensables d'investissement qu'on a chiffrées à plus de 20 M€. C'est un budget indépendant, ce n'est pas le budget général et un budget indépendant, dit budget annexe, doit s'équilibrer en recettes et en dépenses. On a 20 M€ à dépenser, notamment pour les canalisations du Laxia (il y a 20 kilomètres qui sont à refaire), la protection des sources (on a délibéré plusieurs fois) qui sont à Ixassou et à Cambo. Donc, nous avons devant nous des investissements incontournables pour notre régie.

Nous nous sommes fait accompagner par un cabinet très performant, spécialisé dans ces questions et Mme Gibaud-Gentili, qui a suivi, pour nous, bien entendu, en tant que responsable de la régie des eaux, ce dossier pas à pas, va vous expliquer pourquoi nous en sommes arrivés à ces conclusions et à ces propositions, qui ont été d'ailleurs largement débattues en notre sein.

Mme Gibaud-Gentili : Premier élément, ce que me demande M. le Maire et ensuite, je vais répondre à votre question, qui est plus philosophique que pratique.

Là, de façon pratique, effectivement, le montant de ces investissements est particulièrement conséquent et la question qu'on pourrait se poser est de savoir pourquoi les faire maintenant ? Je vais comparer cela un petit peu avec une voiture : quand votre révision est prévue à 70 000 km, il n'est pas forcément pertinent de la faire à 60 000 mais il est encore moins pertinent d'attendre 80 000 parce que vous pouvez avoir des problèmes plus importants.

Nous sommes donc sur la régie des eaux, à un carrefour, avec effectivement nos canalisations maîtresses qui ont 80 ans, avec aussi une politique qui a toujours été, à Bayonne, d'acheminer de l'eau depuis ces sources de montagne, qui sont fragiles, très nombreuses et dont les périmètres de protection à mettre en place coûtent effectivement

extrêmement cher mais c'est une obligation pour nous depuis 2005. On n'est donc pas tout à fait en avance non plus pour finir nos programmes de protection, mais les investissements sont là.

Et surtout, l'esprit de boucle de nos châteaux d'eau (je me répète un peu, c'est des choses que vous avez sans doute vues dans le magazine de la ville) est aussi représentative de la politique de la Ville de Bayonne de sécurisation et de solidarité avec les territoires qui sont autour. C'est dire que Bayonne, là non plus, n'est pas égoïste. S'il y a des besoins autour de nous, on peut approvisionner et si nous-mêmes avons besoin de secours en cas de pollution d'une de nos sources, on peut aussi être approvisionné par d'autres sources. Tout cela a un coût et c'est maintenant le moment, évidemment, pour cet aspect pratique, de le faire.

Pour ramener cela au niveau budget, si on veut, on peut quand même considérer que le budget de l'eau reste quelque chose d'extrêmement raisonnable, bien que cher quand vous considérez que sur l'année, c'est à peu près 1 € par jour. Multiplié par 365, vous avez globalement une facture d'eau aux environs de 360 € par an, ce qui est tout à fait, pour Bayonne, dans la moyenne des prix pratiqués sur la région et dans la France et qui est plutôt pas très cher par rapport à beaucoup d'autres pays européens où on considère peut-être que l'eau est un bien encore plus précieux parce que plus rare que chez nous.

Pour venir sur votre question philosophique, effectivement, en France (c'est ainsi), l'eau paye l'eau. Je vous invite à lire le rapport du Conseil d'Etat sur l'eau, qui pose très bien les problèmes et pose la question à l'Etat français, et à d'autres Etats, de savoir si c'est le bon moyen de continuer à financer l'eau parce que non seulement cela pose des problèmes pour financer l'eau potable mais cela posera également des problèmes pour financer l'assainissement : vous consommez moins d'eau, donc vous payez moins, etc... et donc, forcément, cela va devenir plus cher.

Mme Pibouleau-Blain : Il y a la même chose à la CABAB.

Mme Gibaud-Gentili : Il y a la même chose à la CABAB. La réflexion est là ; cela veut dire repenser certains aspects de la tarification de l'eau.

Je voudrais quand même que vous ayez tous à l'esprit que je n'aime pas, comme beaucoup quand on est très impliqué dans le milieu de l'eau, parler de prix de l'eau : on est dans le service de l'eau. Donc, il n'y a pas que ce que vous ouvrez là, il y a tout ce qui va derrière : la régie, la politique menée aussi par l'Agence de bassin Adour-Garonne et là, je peux vous dire que malheureusement, dans les années qui viennent, leurs prélèvements ne vont pas aller en diminuant parce que les enjeux de la directive européenne de 2015 sont là, les enjeux du Grenelle sont là et il va bien falloir les appliquer.

Mais la réflexion est effectivement à mener sur la façon dont on finance maintenant le service de l'eau.

M. le Maire : Je rappelle que la régie compte, chez nous, une quarantaine de salariés.

Mme Pibouleau-Blain : C'est bien.

M. le Maire : Et que notre régie a été jugée équilibrée, performante, ce dont je pense personne ne doutait au sein de cette assemblée.

On fait cela mais on n'est pas dans l'urgence. C'est la prévision, sur les 20 ans qui viennent, de la remise en ordre parfaite de ce que nous aurons à faire et à financer. C'est dans cette perspective que nous avons travaillé avec le cabinet, de façon à maintenir cette régie à laquelle nous sommes tous attachés, mais il faut qu'elle soit performante sur le plan qualitatif et sur le plan du prix. On a beaucoup travaillé parce que cette affaire dure depuis un an.

Mme Gibaud-Gentili : Effectivement, c'est une décision qui est forte parce que l'augmentation est importante mais vous ne la reverrez repasser ni l'année prochaine, ni l'année d'après.

M. Soudre : C'est dans ce sens que je voulais poser ma question parce qu'en fin de compte, quand on parle de ce type de travaux, ce sont des investissements pour très, très longue durée : vous dites que le précédent réseau était sur 80 ans. Justement, quand on travaille sur ce type d'équipement (comparaison n'est pas raison mais tout à l'heure, on parlait des voies ferrées ou quelque chose comme cela) moi, on m'a toujours expliqué que ces choses sont amorties sur une très longue durée.

Alors, c'est peut-être une question pour M. Soroste, est-ce qu'on peut se donner le moyen d'avoir des amortissements très longs pour faire porter ces étalements dans le temps ? Je pense que ce type d'équipement mérite des amortissements longs.

M. le Maire : C'est ce qui est prévu.

M. Soroste : J'ai participé à la réunion avec le cabinet d'audit dont le rendu a été remarquable, y compris sur le plan financier. Cette problématique a été parfaitement posée ; il y a eu un certain nombre d'hypothèses proposées, avec amortissements, emprunts sur la durée, ... : cela m'a paru techniquement de très bon niveau. Il s'avère qu'on en a discuté, tant M. le Maire que la spécialiste de l'eau et moi au niveau financier, et on était tous d'accord sur la proposition qui vous est faite, qui nous a semblé celle qui correspondait au financement le plus équilibré compte tenu de la durée, etc...

Je crois qu'en plus, on a eu la chance, il y a 80 ans, que les élus de l'époque aient pris des décisions extraordinairement d'avant-garde : c'est un commentaire personnel.

M. le Maire : Je voudrais quand même vous signaler, parce qu'il faut remettre tout cela en perspective, que la régie a également mesuré les conséquences effective de ces décisions en matière de prix pour les usagers. L'augmentation devrait se traduire par une hausse de l'ordre de 2,43 € par mois pour une consommation moyenne de référence de 120 m³. Les élus ont jugé cette augmentation acceptable au regard des enjeux à relever, du nécessaire maintien de la qualité irréprochable du service rendu et des garanties apportées à sa continuité.

Donc, pour une consommation moyenne de 120 m³, l'augmentation par mois est de 2,43 €. Cela nous paraît acceptable par rapport à un outil qu'on doit maintenir au plus haut niveau sur le plan qualitatif, de même que les services de la régie parce que la régie, ce n'est pas seulement l'eau qui coule au robinet, c'est aussi 40 agents qui travaillent toute la journée. C'est une véritable entreprise, qui doit rester performante, ceci au prix d'une augmentation qui nous paraît raisonnable. Et si on regardait, après augmentation, le prix de l'eau potable à Bayonne, au m³, ce serait 1,55 €.

Anglet, qui a renégocié avec la Lyonnaise des eaux, est à 1,28 €. Je ne veux pas m'occuper de ce qui ne me regarde pas, je dis simplement qu'on verra combien de temps cela va rester ainsi. Boucau est à 1,77 €, nous à 1,55 € et Biarritz à 1,98 €. On reste donc tout à fait attractif en termes de prix de l'eau, avec une qualité que nous amène la régie puisque ce n'est pas l'eau de la Nive traitée, c'est l'eau des sources du Laxia et de l'Ursuya. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire qu'on a de la chance et qu'il faut que ce qui est une chance ne devienne pas un handicap.

Je crois qu'à ce prix-là, on peut consentir cet effort. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter la délibération que nous vous proposons.

Mme Pibouleau-Blain : J'ai bien entendu, tout cela paraît assez raisonnable. Simplement, je voterai non sur le principe des recettes uniquement basées sur la tarification aux usagers.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.
Adopté à la majorité.

O/J N° 36 - Formule de révision de la part variable du prix du mètre cube d'eau potable

Mme Gibaud-Gentili : Afin de garantir dans la durée l'équilibre économique du budget de la Régie des eaux et de pérenniser les moyens nécessaires à l'offre d'un service public local de qualité, il convient d'adopter une formule de révision du tarif de la part variable du mètre cube d'eau distribué, pour actualiser le prix au regard de l'évolution des conditions économiques des composantes de la structure de coût du service. Je vous propose donc d'adopter les modalités de révision détaillées en note de synthèse.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

RESSOURCES HUMAINES

O/J N° 37 - Modification du tableau des effectifs (rapporteur : M. Pommiez).

M. Pommiez : Je vous demande de bien vouloir approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée en note de synthèse et portant sur une création et quatre transformations de postes.

M. le Maire : Bien sûr que nous sommes vigilants sur le problème des effectifs, notamment par les temps qui courent.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 38 - Contrat de travail de la chargée de mission « valorisation des fonds documentaires basques »

M. Arandia : La Ville de Bayonne pilote un projet de « valorisation des fonds documentaires basques » dans le cadre du Contrat Territorial Pays basque 2020, associant l'Etat, la région Aquitaine et le département des Pyrénées-Atlantiques. Afin de pourvoir le poste de chargé de mission affecté à ce projet, la candidature de Mme Marie Andrée Ouret a été retenue en raison de sa formation de base solide, de son

expérience de 15 ans en ingénierie documentaire et de sa connaissance approfondie de la langue basque et des institutions locales. Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de travail avec Mme Ouret, pour une période allant du 15 octobre 2010 au 15 juillet 2011, et ce dans les conditions précisées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 39 - Contrat de travail de la psychologue appelée à intervenir dans les crèches municipales

Mme Dumas : Depuis plusieurs années, en raison de l'accueil de publics de plus en plus en difficulté, la plupart des crèches font appel à des psychologues afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien ainsi que dans des missions de régulation d'équipe. La Ville souhaitant s'engager dans cette démarche, il vous est proposé de recruter Madame Chloé Saint Guilhem, qui possède le diplôme requis et intervient déjà dans d'autres crèches du département. Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à signer un contrat de travail avec Mme Saint Guilhem, pour une période allant du 1^{er} novembre 2010 au 31 juillet 2011, et ce dans les conditions précisées en note de synthèse.

M. le Maire : C'est un temps partiel ? Vous me rassurez. Un psychologue à plein temps dans une crèche, cela m'inquiéterait.

Toutes les crèches, aujourd'hui, ont une psychologue, on est comme les autres et elle a le contrat de travail nécessaire par rapport à l'harmonisation de ses fonctions. Je pense que c'est légitime, ne croyez pas que je sois sceptique, pas du tout.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 40 – Dispositif « CAE-passerelle » (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi–passerelle)

Mme Dumas : Au terme de la réflexion qui a été engagée depuis plusieurs mois par la Ville, et en particulier le service vie scolaire, en lien avec la Mission locale Avenir jeunes, il est apparu intéressant de faire appel à des « CAE-passerelle », pour renforcer dans un premier temps les services périscolaires et permettre ainsi à des jeunes, soit de se diriger vers une formation qualifiante, soit d'obtenir un emploi dans le privé au terme de ce contrat. L'expérience pourra être ensuite étendue en fonction des opportunités. Je vous demande donc de valider l'engagement de la Ville dans ce dispositif qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de sa politique d'insertion en faveur des jeunes Bayonnais.

M. le Maire : Il s'agit de mettre le pied à l'étrier à un certain nombre de jeunes qui sont aujourd'hui sans boulot, de les mettre en responsabilité de travail, dans des équipes, d'avoir en fait un tutorat avec les gens qui travaillent dans ces équipes et, la porte n'est pas fermée, de garder, bien entendu dans la nature des emplois disponibles ou des départs à la retraite, les jeunes qui auront montré le plus de volonté et les meilleures dispositions pour s'intégrer à une équipe.

On a eu à l'époque les emplois jeunes et on les a pratiquement tous gardés. On est dans un système différent et je ne dis pas qu'on va tous les garder mais c'est le pied à l'étrier. C'est comme quand on est dans le cadre de l'Anru, avec 98 000 heures de travail : on ne fait pas monter à cheval mais on met le pied à l'étrier. C'est de cela dont il s'agit, que ces

jeunes ne restent pas à rien faire et qu'on les intègre dans des équipes, qu'on leur donne le goût du travail et l'envie de prolonger. Et en fonction de nos possibilités, si des jeunes donnent satisfaction, ils seront prioritaires.

Voilà l'esprit de ce que nous mettons en place.

Ecoutez, Madame, s'il y en a un qui ne les éloigne pas, c'est plutôt moi. On me reproche même l'inverse de la réflexion que vous venez de me faire. N'épiloguons pas, c'est un sujet sur lequel on dérape facilement.

Mme Thicoipé : Nous souhaitons souligner en premier lieu dans notre intervention sur cette question qu'il ne s'agit pas de remettre en cause les aspects positifs que revêt le lancement du dispositif des emplois en CAE-passerelle. Il est clair pour nous que dans les faits, la signature de ces contrats aidés permet de mettre le pied à l'étrier au jeune public bénéficiaire qui éprouve de réelles difficultés à acquérir une première expérience professionnelle.

Ce que nous craignons toutefois (j'en ai partagé les inquiétudes avec nos collègues du CA du CCAS), c'est pourquoi nous nous abstiendrons de voter sur cette délibération, c'est que la collectivité territoriale que nous représentons, et qui se doit d'être exemplaire, puisse être taxée de profiter d'un effet d'aubaine en abusant de ce dispositif pour payer à moindre coût des personnels non formés pour réaliser les mêmes tâches qu'un employé qualifié, comme le type ATSEM que vous nous aviez présenté dans le document préparatoire.

Nous serons, avec vous et les services référents, vigilants dans l'application des récentes directives datant du 22 mars 2010 et émanant de la Délégation générale du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, qui se voit obligée de réaffirmer les principes et l'éthique des CAE aux prescripteurs. Elle affirme que « La réussite du programme en termes d'insertion des jeunes dans l'emploi réside dans la démarche de transférabilité des compétences engagées dès la signature du contrat ». Nous nous devons tous de nous assurer de l'effectivité de la démarche d'accompagnement vers l'emploi en secteur privé des jeunes bénéficiaires afin qu'ils ne retournent pas, après un an de CAE-passerelle, à la case chômage.

Je tiens à votre disposition, Monsieur le Maire, en note de mon intervention, l'adresse du site où consulter ces nouvelles directives, puisque nous savons que vous êtes désormais un redoutable websurfeur... Trêve de plaisanterie, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons et merci de votre attention.

Mme Pibouleau-Blain : Si votre délibération présente le dispositif officiel et le point de vue du gain possible pour un jeune (vous le rappelez dans la délibération), je note que le point de vue de la collectivité, c'est-à-dire ses raisons propres de créer ce type d'emploi, n'est pas suffisamment explicitée. Certes, l'idée paraît généreuse mais nous savons tous que ce dispositif vient renforcer la cohorte des outils servant à dégonfler les chiffres du chômage. 465 506 jeunes se trouvent aujourd'hui confinés dans les contrats aidés en France et non comptabilisés comme demandeurs d'emploi.

Les contrats aidés ont augmenté de 100 000 en 2009 ; ils ne sont pourtant qu'une solution très temporaire au chômage et empêchent parfois le recrutement de salariés, y compris dans la fonction territoriale. Ainsi, vous écrivez une phrase qui me pose problème : « l'expérience pourra être ensuite étendue, en fonction des opportunités, à

d'autres secteurs que le périscolaire (que vous citez) », le CCAS envisageant, lui, parallèlement, le même recrutement, sans affectation particulière.

Je ne peux être favorable à une délibération qui ne précise pas davantage les conditions de travail, de formation et de suivi de ces jeunes, ni le nombre concerné pour ce tutorat. Il me semble que la collectivité saisit là une aubaine afin de renforcer des équipes territoriales dans lesquelles l'emploi à temps partiel non choisi est déjà très mal vécu par les personnels en mairie. Nous avons besoin de postes complets de territoriaux formés, fonctionnant dans de bonnes conditions de travail, afin de lutter contre l'absentéisme qui naît souvent de problèmes professionnels. Renforcer le recrutement d'agents par des emplois précaires en banalisant le sous-emploi me paraît être contraire aux intérêts des agents territoriaux et du service public qu'ils assurent.

Vous dites ne pas avoir, M. le Maire, voté la réforme territoriale qui est inscrite dans la réduction des dotations financières aux collectivités et qui entraîne des menaces sur les postes d'agents. Ce type de contrat n'est pas non plus à privilégier. Notre conseil municipal doit au contraire se mobiliser pour rejeter cette réforme, bien sûr, et tous les dispositifs visant à précariser le personnel.

Je voterai donc contre cette délibération, comme je l'ai fait au CCAS.

M. le Maire : Je respecte toutes les opinions, bien sûr, mais je ne crois pas qu'il faut faire des procès d'intention sur des sujets aussi graves que ceux-là et chaque fois qu'une initiative est prise, de voir les contre effets pervers que nous aurions derrière la tête par rapport à des mesures que l'on prend.

D'abord, on ne fonctionne pas comme cela et celui qui vous parle, qui est maire depuis 15 ans, a créé à la ville de Bayonne 165 emplois à temps plein ; c'est nous qui avons titularisé les emplois précaires de toutes les femmes qui travaillaient dans les écoles. Pour des gens qui essaient d'avoir des effets d'aubaine par rapport à l'embauche de personnes sous-qualifiées et sous-payées, vous m'excuserez du peu. Je suis très serein par rapport à cela, c'est toujours des interprétations : « qu'est-ce que vous avez derrière la tête ? » Qu'est-ce que j'ai derrière la tête ? J'aimerais qu'il y ait moins de jeunes sur le trottoir, à chercher du boulot, c'est évident.

Et on n'est pas les pires : j'ai été l'autre jour à la Commission des affaires étrangères où nous avons un rapport de l'Ambassadeur d'Espagne sur la situation de ce pays : 20 % de chômage (nous sommes à un peu moins de 10) dont 40 % de jeunes de 18 à 25 ans. C'est dramatique ! Nous n'en sommes pas là mais il n'empêche que nous ne sommes quand même pas bien et tous les dispositifs qui consistent à essayer d'encadrer les jeunes au travail, même si c'est dans des contrats précaires, sont une meilleure chose que de les laisser sur le bord du chemin, parce que l'oisiveté est toujours la mère des vices, en 2010 comme elle l'était avant.

Je pense donc qu'entrer dans un milieu où on travaille, avoir le contact, être encadré, tutorer, ce sont des opportunités de grandir, de mûrir et d'être plus disponible et plus performant le jour où on peut mettre le pied à l'étrier dans un emploi fixe.

Donc, je n'ai rien dans la tête de tout ce que vous me dites, Madame. Je sais bien que je dois représenter pour vous une espèce de diable épouvantable, avec des idées noires inavouables derrière la tête. Or, cela se saurait.

M. Bergé : Il y a juste quelque chose d'un peu dérangent par rapport à la réforme des CAE et des CUI car c'étaient des emplois qui étaient auparavant majoritairement ouverts au milieu associatif et on vient limiter de plus en plus l'accès du milieu associatif à ce type d'emploi et encourager la création d'emplois de CAE dans les collectivités territoriales. C'est ce qui est un peu gênant, c'est-à-dire que le principe du CAE en lui-même peut être quelque chose de positif pour l'intégration à l'emploi ; simplement, créer une certaine forme de la précarité dans les collectivités territoriales ou créer une forme d'aubaine, je ne dis pas que c'est le cas précis mais c'est pour cela qu'il faudra être très précis et qu'on suivra de près le type d'emplois et les fiches de postes qui seront créés par rapport à cela.

Je tiens également à prévenir qu'il y a bientôt le service civique qui va être mis en place. J'espère que les collectivités territoriales ne se saisiront pas du service civique pour accomplir des missions de service public qui doivent être faites par des agents territoriaux.

M. Millet-Barbé : Vous savez que je préside la Mission locale Avenir jeunes ; je vais donc pouvoir un peu parler de choses que je connais. Le CAE-passerelle s'adresse à des jeunes qui, aujourd'hui, n'ont rien, sont complètement éloignés de l'emploi et sont pour beaucoup d'entre eux en très grande difficulté sociale. Le système, plus au moins bien fichu, dit aujourd'hui à ces jeunes : « pas trop de perspectives en matière de formation, encore moins en matière d'emploi ». Ils restent donc sur le carreau.

Le CAE-passerelle va les chercher, aide les collectivités à les accueillir pour leur permettre d'acquérir une première expérience en milieu protégé (car le milieu public reste un milieu protégé) et, dès le départ, convenons avec un employeur privé, par le biais d'un contrat, le fait qu'une fois le passage en CAE-passerelle à la Ville de Bayonne, ce jeune trouve un emploi dans le privé, dans le secteur marchand, avec une expérience qui sera d'un an, deux ans, etc...

C'est quand même un dispositif très innovant, qui, à la différence des emplois jeunes, ne vient pas obliger de fait les collectivités à embaucher parce que, M. le Maire l'a dit tout à l'heure, quand on a eu un certain nombre d'emplois jeunes...

M. le Maire : 32.

M. Millet-Barbé : ...il y a quelques années, très honnêtement, vous le savez, on les a tous embauchés.

M. le Maire : J'en ai embauché 31.

M. Millet-Barbé : C'est quand même une très lourde charge pour la collectivité, qu'on le veuille ou non. C'est combien de points de fiscalité à chaque fois ? Là non, on dit l'emploi ne passe pas par le public mais par le secteur marchand et c'est bien de cette manière que notre intervention est une passerelle vers le secteur marchand.

M. le Maire : On peut ne pas être d'accord. C'était Mitterrand qui disait : « tant qu'on n'a pas tout fait, on n'a rien fait ». On fait feu de tout bois, comme on dit, on essaie de trouver des solutions innovantes. Il y en aura peu être 5 ou 10 % qui, grâce à ce dispositif, accéderont à l'emploi : c'est toujours cela, c'est mieux que si on les laissait sur le bord du trottoir.

Mais, je le répète, je n'ai aucune arrière-pensée par rapport à tout cela et je pense être suffisamment humaniste pour me pencher avec conviction sur ces problèmes et essayer de trouver les meilleures solutions.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

SPORTS

O/J N° 41 - Convention d'utilisation du gymnase Marracq hors temps scolaire

M. Jaussaud : Longtemps géré par la Ville de Bayonne, le gymnase Marracq est aujourd'hui propriété du Département. En accord avec ce dernier, il est prévu que les associations sportives bayonnaises continuent à bénéficier de cette installation en dehors du temps scolaire. Je vous demande d'approuver les termes de la convention précisant les modalités d'utilisation de l'équipement et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 42 - Convention d'utilisation et de gestion de la structure artificielle d'escalade

M. Jaussaud : Je vous demande d'approuver les termes de la convention fixant les conditions d'utilisation et de participation à la gestion de la structure artificielle d'escalade du complexe Sainte-Croix par le « Collectif SAE de Bayonne » (regroupant les associations d'escalade utilisatrices) et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 43 - Aménagement du terrain de rugby en synthétique du complexe sportif Robert Caillou - Demande de subvention à la Fédération Française de Rugby (F.F.R.)

M. Jaussaud : Dans le cadre de l'aide octroyée aux collectivités qui s'engagent à réaliser des terrains de rugby en synthétique et à les mettre à disposition prioritairement des comités et des clubs de rugby affiliés à la F.F.R., je vous demande d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de cette dernière une participation financière de 100 000 € pour l'aménagement du terrain situé complexe sportif Robert Caillou.

M. le Maire : Nous aurons eu 100 000 € sur le terrain Belascain, nous aurons 100 000 € sur le terrain synthétique la Floride. Je signale que sur la Floride, les travaux sont terminés et les vestiaires le seront d'ici fin d'octobre. Les installations sont d'ores et déjà mises à disposition des sportifs bayonnais, notamment des athlètes bayonnais puisque nous avons construit une piste et les divers accessoires autour, que ce soit des aires de saut, de lancer, inhérentes aux activités de l'athlétisme

Adopté à l'unanimité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM ET DIVERS ORGANISMES

O/J N° 44 - Communauté d'Agglomération BAB – Rapport d'activités 2009

M. Pommiez : En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il vous est demandé de prendre acte de la production par la CABAB de son rapport d'activité pour l'année 2009, accompagné de son compte administratif.

Pas de vote.

O/J N° 45 - SA Habitat Sud Atlantic - Rapport pour l'année 2009 du représentant de la Ville au conseil d'administration

Mme Chabaud-Nadin : Le conseil municipal prend connaissance du rapport présenté en note de synthèse.

Pas de vote.

O/J N° 46 - Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2009 du représentant de la Ville au conseil d'administration

M. Pommiez : Le conseil municipal prend connaissance du rapport présenté en note de synthèse.

Pas de vote.

O/J N° 47 - Société Locale d'Epargne Pays Basque - Rapport pour l'année 2009 du représentant de la Ville au conseil d'administration

M. Causse : Le conseil municipal prend connaissance du rapport présenté en note de synthèse.

Pas de vote.

O/J N° 48 - SEM Golf du Makila Bayonne Bassussarry Pays Basque - Rapport pour l'année 2009 des représentants de la Ville au conseil d'administration

M. Escapil-Inchauspé : En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note de synthèse.

M. Barrère : Du haut de notre tribune, nous devons compléter l'information donnée dans ce rapport concernant l'année 2009, qui a vu le départ définitif de l'équipe d'éducateurs sportifs de haut niveau, présents sur le site depuis la création du golf. La raison est une contribution pour l'utilisation des installations dont le nouveau professeur, en dépit de toute logique, a été exempté dès son arrivée.

Pour faire bonne mesure, et sous le seul prétexte de la présence d'un élu de « Bayonne par cœur » au bureau de l'association sportive, le président de la SEM a montré un ostracisme permanent envers ses membres et s'est opposé à l'adoption des statuts comportant un minimum de démocratie. Heureusement, sa position a été rejetée par 99 % des votants.

Je passerai rapidement sur l'absence d'utilisation de cet équipement magnifique pour faire découvrir ce sport à des jeunes de tous milieux sociaux, à qui le ticket découverte ou bleu autorise seulement à driver sur le terrain Christian Belascain.

Signalons également que le mandat de notre président donne lieu à une rémunération mensuelle de 1 800 € environ, pour un poste qui, partout ailleurs, reste avant tout honorifique. Et ce d'autant plus que c'est grâce à la vigilance d'un des associés privés de la SEM que celle-ci a pu tenir son assemblée générale régulièrement en 2010, notre société ne subissant finalement que le coût et l'image non professionnelle d'une deuxième convocation.

Ceux d'entre vous qui se sont penchés avec attention sur le rapport qui nous est présenté se sont certainement étonnés de constater que l'exercice social de la SEM comporte cette année 10 mois seulement et se clôture le 31 octobre 2009. Une telle modification, apparemment banale, aurait pu être causée par une raison matérielle d'arrêté des comptes justifiable. Il n'en est rien au cas présent car nous pouvons vous annoncer d'ores et déjà, que l'exercice en cours durera 14 mois et sa date de clôture sera comme auparavant le 31 décembre, par décision de l'assemblée générale. Il y a donc une autre cause et cette manœuvre permet de dégager un bénéfice symbolique de 12 000 €, qui n'existe que parce que les mois de novembre et décembre sont des périodes où les recettes sont faibles alors que les charges restent importantes.

J'invite tous les conseillers municipaux, désormais informés, à s'abstenir sur le vote de ce rapport.

M. le Maire : Règlement de comptes à OK Corral.

Il y a un conseil d'administration, des assemblées générales. Le jour où M. Saussié est mis en minorité, on avisera, je crois que ce n'est pas encore le cas.

Ce n'est pas la peine d'entrer dans un débat, Jeannot : tu as un conseil d'administration qui apparemment te fait confiance. Nous vous avons entendu, nous passons au rapport suivant après le vote.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

O/J N° 49 - Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) - Rapport pour l'année 2009 du représentant de la Ville au conseil d'administration

M. Pommiez : En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.



Question orale déposée par « Bayonne Ensemble » relative à la taxation supplémentaire de 2,5 % des bailleurs sociaux et à sa conséquence sur les prévisions du Plan Local pour l'Habitat (PLH) communautaire.

M. Soudre : C'est quand même un sujet très sérieux. J'ai un peu de mal à passer après le sujet précédent.

Alors que s'est tenu la semaine dernière à Strasbourg le congrès des organismes HLM, nous apprenons la taxation supplémentaire de 2,5 % des bailleurs sociaux, annoncée par le secrétaire d'État au Logement, M. Benoist Apparü.

Inscrite dans le projet de loi de finances pour 2011, cette taxe s'appliquerait sans distinction à l'ensemble des bailleurs sociaux, quelle que soit leur situation. Au total, elle rapporterait à l'État 1 milliard d'euros sur trois ans.

Cette taxe sur les loyers HLM entraînerait une diminution de la production de 60 000 logements sur 3 ans.

Par ce nouveau désengagement de l'État, le gouvernement se décharge, une fois de plus, sur les collectivités territoriales.

Nous avons deux questions à poser :

Comment dans ces conditions pourront être appliquées les prévisions communautaires du PLH que nous avons approuvées tous ensemble le 25 mars 2010 ?

Comment le député-maire pourra-t-il voter le budget de l'État dans ces conditions ?

M. le Maire : Effectivement, cela aurait été dommage de partir sans poser cette question.

Je vais vous dire très simplement que je ne suis pas indigné par le texte que vous venez de lire car je partage vos préoccupations, non pas qu'elles remettent en cause le plan Anru et les financements que nous avons envisagé de faire.

On ne peut pas dire que l'État ne fait rien ; il y a l'APL : 5 milliards d'euros ; il y a également des aides fiscales par rapport aux travaux : 4 milliards de plus. Cela fait déjà 10 milliards.

Dans une période que vous avez bien connue (de 1997 à 2002), avec un taux de croissance constant entre 3 et 3,5 %, vous avez construit moins de 50 000 logements sociaux par an. Nous en avons construit en 2009 120 000, nous en construisons cette année 140 000 ; plus l'Anru, parce que c'est quand même 44 milliards d'euros et on est bien placé pour savoir ce que cela représente.

Je comprends donc votre question et votre interpellation est aussi la mienne. Je me dis que c'est quand même ennuyeux et qu'il faut voir comment il faut traiter cette affaire. Je ne vous dis pas d'un revers de manche, d'aller vous faire voir ; je dis simplement, effectivement, que cela pose une question qui mérite d'être étudiée, qu'on ne peut pas avaler sans savoir quelles seront les conséquences d'une telle mesure.

Par ailleurs, à titre personnel, je suis extrêmement dubitatif sur ce concept de vente de logements HLM à des locataires ; je suis très sceptique. D'abord, je ne suis pas sûr qu'il y ait une très forte demande ; ensuite, vous créez des problèmes de copropriété évidents dans des logements, dont certains sont publics et d'autres privés. Cela ne me paraît donc pas tenir la route. On va voir exactement parce qu'il y a une vive réaction, bien sûr, de tous les organismes HLM par rapport à cette mesure.

Donc, il y a des aides conséquentes ; il faut voir qu'on construit énormément de logements sociaux mais je pense qu'aujourd'hui, où nous avons des PLH ambitieux, on ne peut pas, avec le sourire, accepter ce qui a été apparemment décidé, mais qui ne l'est pas de fait parce qu'il va y avoir des amendements qui seront proposés. Je suis suffisamment près des autres collègues maires des collectivités ou EPCI pour savoir que cette affaire est mal vécue et qu'elle interpelle beaucoup d'élus.

C'est pour l'instant une déclaration du ministre Apparü. On va voir comment cela va se traduire dans l'exercice budgétaire et quelles seront les conséquences. Peut-être peux-tu nous dire, en tant que président, ce que tu penses de cette affaire ?

A titre local, je ne pense pas que cela va remettre en cause tout ce que nous avons prévu ; les conséquences ne seront pas suffisamment dramatiques pour nous empêcher d'aller au bout du PLH et au bout de la rénovation Anru. Mais c'est une question qui interpelle et vous avez bien fait de la poser parce que je me la pose aussi.

M. Lozano : C'est certain que quand on a des annonces de ce type, ce n'est pas de nature à réjouir le président d'un organisme et, effectivement, les élus représentant le mouvement HLM (je pense au sénateur Repentin) se sont élevés contre ces propositions. Il a été suivi en cela par de nombreux parlementaires ; donc je peux envisager qu'il y ait des amendements à ce sujet. Du reste, Benoist Apparü est arrivé au congrès dans un certain brouhaha, pour ne pas dire plus.

En fait, cette affaire vient de loin. Ce qui était inacceptable, c'était de voir des organismes qui ne produisaient plus du tout de logements et qui ne faisaient qu'encaisser et augmenter les fonds propres. Donc, comme on l'a dit il y a 3 ou 4 ans, il faudrait envisager de taxer les dodus dormants (ils avaient été appelés ainsi en ce temps-là).

Est-ce que tous les organismes seront visés de la même façon ? On n'en sait rien. Est-ce qu'il sera tenu compte des spécificités des uns ou des autres ? Est-ce que les communes qui ont un projet Anru seront touchées de la même façon ? On n'en sait rien.

Actuellement, nous, organismes bayonnais, que ce soit l'Office ou la SA, avons entamé une grosse réhabilitation sur tout le plateau de Saint-Etienne puisque je vous rappelle que 2 000 logements vont être touchés. Nous sommes actuellement au milieu du gué et il n'est pas question de s'arrêter ; il est certain que nous irons au bout.

Par ailleurs, nous avons un PLH très, très ambitieux et nous nous attacherons à y participer : tout cela n'est pas remis en cause.

En ce qui me concerne, je ne veux pas être alarmiste, c'est certain qu'il y a une petite inquiétude. Je veux penser aussi qu'il s'agit là d'un ballon sonde qui a été envoyé et on va voir comment il retombe. Je garde donc une inquiétude modérée et on va attendre la mouture définitive pour faire les comptes.

M. le Maire : Je voudrais vous préciser, vous ne l'avez pas su parce que vous ne pouvez pas tout suivre, que l'an dernier je n'ai pas voté le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) : 30 milliards d'euros de déficit, aucune mesure en face pour voir comment on va pouvoir le diminuer, j'ai refusé de le voter. Je reste très serein par rapport à tout cela.

Je voulais vous dire également, pour faire le point, puisqu'on parle du logement social à Bayonne (j'ai une note sous les yeux qui date de quelques jours) qu'en 2010, la Ville de Bayonne compte 5 872 logements sociaux, soit une progression de 271 logements par rapport à 2009. Vous me dites parfois qu'on n'en construit plus, que c'est mon père qui a tout fait ; il en a fait beaucoup mais je pense qu'on continue à en faire pas mal : cela fait une augmentation de 5 % en un an du parc social HLM.

Je vois quand même qu'on continue. On a un PLH très ambitieux et 55 % des logements sociaux sont positionnés sur la Ville de Bayonne. Donc, je crois qu'en matière de logement social, on remplit très largement nos engagements. Tout ce qu'on peut regretter, je l'ai dit mais je le répète, c'est qu'en leur temps, les autres communes qui nous entourent n'aient pas fait le même effort que nous parce qu'aujourd'hui, on ne serait pas en pénurie, comme nous le sommes, de logements sociaux.

Le constat est celui-ci mais je suis très sensible et très observateur de tout ce qui se passe dans le mouvement du logement social et cette mesure-là, que j'ai découverte comme vous, ne me paraît pas être une mesure qui aille dans le sens de ce que nous souhaitons les uns et les autres. On va voir comment tout cela va être amendé et qu'est-ce que cela va devenir parce que, tu l'as dit, on balance des trucs et on regarde quelles sont les répercussions.

Je vous répète que je suis attentif, comme vous, à cette affaire-là parce qu'elle est quand même inquiétante. Et j'ai ici, devant moi, puisqu'on parle de cela, le hit-parade des 74 villes mauvaises élèves en matière de logement social : vous ne vous étonnerez pas qu'on n'y figure pas.



Mes chers amis, nous en avons terminé. Je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal : la séance publique aura lieu le jeudi 16 décembre 2010, la commission plénière préparatoire le mardi 7 décembre 2010.

Je vous souhaite une très, très bonne soirée et je vous dis à bientôt.



La séance est levée à 20 h 30.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 07 octobre 2010.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-